

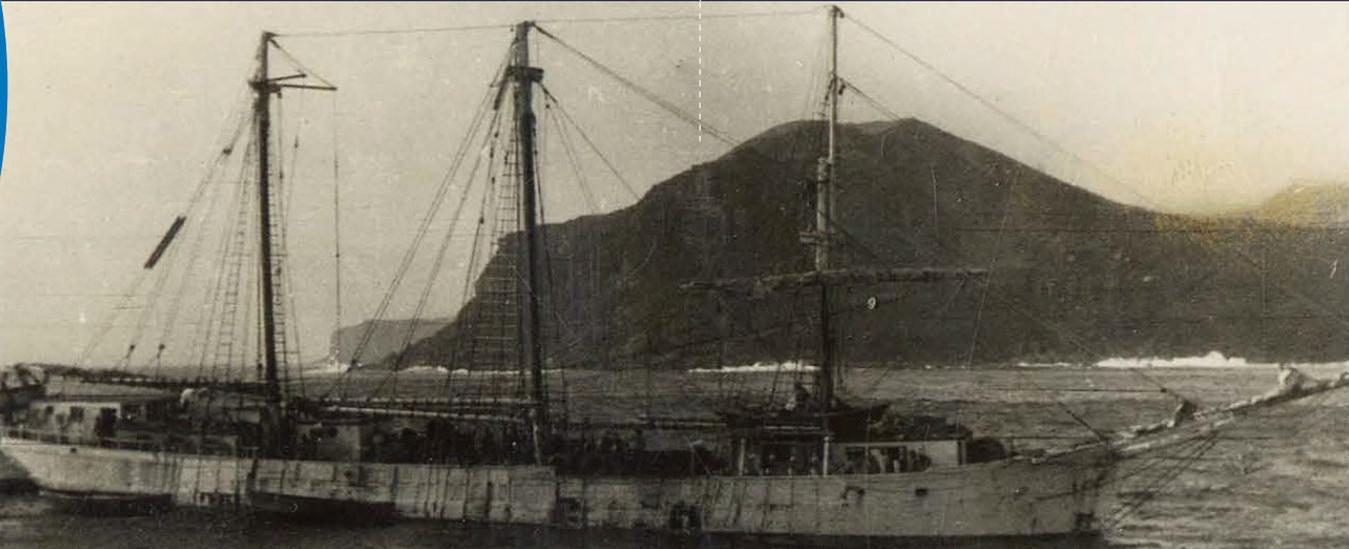


1947-2017

2017

RAPPORT

FINANCIER



1948 - Le Cancalais- 1^{er} navire SAPMER





SOMMAIRE

CHAPITRE 1

01 → RAPPORT DE GESTION

CHAPITRE 2

25 → COMPTES CONSOLIDÉS

CHAPITRE 3

45 → COMPTES ANNUELS

CHAPITRE 4

53 → RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHAPITRE 5

63 → PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2018

CHAPITRE 1

RAPPORT DE GESTION

- 02 → Situation et activités au cours de l'exercice
- 03 → Résultats financiers
- 06 → Développement et perspectives
- 07 → Filiales et participations
- 09 → Informations complémentaires
- 16 → Informations sur l'activité de la société en matières sociale et environnementale
- 21 → Propositions du Conseil d'Administration
- 24 → Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices





SAPMER
Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 2 798 878.40 €
Siège social : Magasin 10 - Darse de Pêche
97823 Le Port - La Réunion
350.434.494 - RCS SAINT DENIS DE LA REUNION

Rapport de gestion du Conseil d'Administration *incluant le rapport de gestion Groupe sur l'exercice clos le 31 décembre 2017*

Assemblée Générale Mixte **du 28 juin 2018**

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice ainsi que diverses résolutions.

Les rapports des Commissaires aux Comptes et le présent rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège de la Société dans les conditions et les délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. SITUATION ET ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En 2017, par la mise sous quota du thon Albacore en Océan Indien, ce sont dorénavant les 3 pêcheries du Groupe qui bénéficient d'un encadrement strict garantissant une gestion durable de la ressource.

Le chiffre d'affaires sur l'exercice s'élève à 172,9 M€, en forte progression en raison de la reprise de la gestion de 4 thoniers en 2017 auprès de SAPMER Investissements, sa maison mère réunionnaise, portant à 9 bateaux la flotte thonière de SAPMER SA. À périmètre constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 7% (- 8.8 M€).

L'année 2017 permet de constater le succès de son plan de relance qui avait été initié en 2015, à un moment où un fort bas de cycle sur l'activité thonière éprouvait durement toute l'entreprise. Le résultat 2017, soutenu par une année particulièrement favorable sur l'activité thonière, permet la fin de l'absorption des pertes des années passées et d'envisager à nouveau l'avenir avec sérénité.

La demande croissante de poisson sauvage, 100% naturel, bénéficiant d'une gestion stricte de la ressource et la recherche d'optimisation des opérations donnent des perspectives long terme encourageantes pour SAPMER et ses partenaires.

1.1. ACTIVITÉ PÊCHERIE

L'activité pêcheurie représente 89% du chiffre d'affaires total de la période.

Le chiffre d'affaires langouste presque intégralement réalisé au 1er semestre est en hausse de 12% par rapport à 2016, grâce à une hausse des prix de vente combinée à un taux de change EUR/USD favorable en début d'année.

La baisse du chiffre d'affaires légine provient principalement d'une baisse de volume qui s'explique par le décalage de la débarque d'un palangrier en 2018. Par ailleurs, l'évolution de la parité du dollar US, en baisse en fin d'année, a eu un impact négatif sur les ventes de légines exprimées en euro, en dépit d'un prix de vente stable.

Les ventes de légines et langoustes sont principalement réalisées sur le marché asiatique.

Le chiffre d'affaires du thon brut en 2017 s'établit à 85,3 M€ et intègre la reprise de la gestion des 4 thoniers. La mise en place de quotas sur l'Albacore a entraîné une baisse de volume au second semestre qui a été compensée par un effet prix (même chiffre d'affaires sur les deux semestres).

La mise sous quota du thon Albacore en Océan Indien a donné à SAPMER l'opportunité de vendre d'avantage aux conserveries de l'Océan Indien plutôt qu'à l'export, c'est ainsi que 55% des ventes de thon brut ont été réalisées en Océan Indien.

Par ailleurs, 2017 a permis de concrétiser le développement de ventes de thon brut à destination de clients autres que les conserveries, notamment en Asie. Ce nouveau type de vente de thon brut permet de valoriser la spécificité des thoniers SAPMER qui permettent de congeler notre pêche dans des cales à sec à -40°C et ainsi de proposer un poisson de qualité supérieure.

1.2. ACTIVITÉ VALORISATION

L'activité « Valorisation » comprend les ventes de thon transformé (thon pêché et valorisé en usine en longes, steaks...).

Elle enregistre un chiffre d'affaires de 19.1 M€ contre 14.5 M€ l'an dernier.

Les ventes de thon valorisé sont en croissance de 31% en raison de l'accent mis par le Groupe sur la qualité. Cette stratégie se traduit par une progression importante des prix de vente de +8.2% par rapport à 2016. La société continue à prioriser ces produits Premium 100% naturels à travers la transformation et la valorisation des produits de sa pêche de qualité supérieure.

Les principaux produits valorisés sont les steaks et dos qui représentent 51% du chiffre d'affaires devant les longes (37%).

Nos principaux marchés pour le thon valorisé sont toujours l'Europe (60% des ventes) et l'Asie (27%).

2. RÉSULTATS FINANCIERS

Le Groupe SAPMER présente ses comptes consolidés selon les normes internationales IFRS. Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2017, sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

2.1. PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Le nombre de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation s'élève à 10 au 31 décembre 2017.

5 sociétés faisaient partie du périmètre au 31/12/2015 :

- SAPMER SA (Mère)
- LES ARMEMENTS RÉUNIONNAIS SAS
- ARMAS PÊCHE SAS
- SOPARMA SAS
- ARMEMENT SAPMER DISTRIBUTION SARL

5 nouvelles sociétés sont entrées dans le périmètre en fin d'année 2016 :

- SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS
- TUNA FISHING COMPANY LTD
- INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES
- COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS
- MER DES MASACAREIGNES LIMITEE

En raison de leur entrée dans le périmètre en toute fin d'année 2016, les nouvelles entités n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat 2016, mais uniquement à partir de 2017

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT

Vous trouverez ci-dessous le compte de résultat simplifié :

En millions d'euros	S1 2017	S2 2017	Déc.17	Déc.16
Chiffre d'affaires	88.4	84.6	172.9	129.5
EBITDA (1)	18.1	20.3	38.5	30.0
Résultat opérationnel (EBIT)	15.8	14.2	30.1	16.8
% EBIT/CA	17.9%	16.8%	17.4%	13.0%
Résultat financier	-3.1	-1.9	-5.0	-2.7
Impôt	-2.1	0.1	-2.0	-2.0
Résultat net	10.6	12.3	22.8	12.1
% RN/CA	12.0%	10.0%	13.2%	9.3%

(1)EBITDA : résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs

Le chiffre d'affaires sur l'exercice s'élève à 172,9 M€, en forte progression en raison de la reprise de la gestion de 4 thoniers en 2017 auprès de SAPMER Investissements, sa maison mère réunionnaise, portant à 9 bateaux la flotte thonière de SAPMER SA. À périmètre constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 7% (- 8.8 M€).

Avec une structure de coûts majoritairement fixes, l'amélioration de la rentabilité de la pêcherie langouste est la conséquence naturelle de la hausse de son chiffre d'affaires. La pêcherie thon a bénéficié de la mise en place des quotas fin mai 2017 ce qui a entraîné deux effets liés au second semestre 2017 : une hausse des prix du thon brut dans l'Océan Indien et une baisse des coûts logistiques à l'export (conséquence d'une baisse des volumes).

Quant à la marge opérationnelle de la légine, outre le décalage d'une débarque en 2018, elle pâtit de la hausse du coût des licences de pêche, de la baisse du dollar en fin d'année et de l'évolution du rythme des marées mise en place fin 2016. En effet, plus de 20 marins supplémentaires ont rejoint notre flotte Australe grâce à la mise en place de cette nouvelle organisation. Cette évolution améliore les conditions de travail de nos équipages, la qualité du traitement du poisson à bord et nous permet d'aller explorer de nouvelles zones de pêche dans le Grand Sud conformément à l'esprit pionnier qui anime SAPMER depuis 1947.

La marge opérationnelle de l'activité valorisation bénéficie d'une part de la reprise d'une provision (impact net sur les comptes 2017 de +3.5 M€) constatée suite à la restructuration de l'activité effectuée fin 2016, restructuration qui a permis d'autre part une baisse substantielle du point mort de cette activité en 2017.

La baisse du résultat financier par rapport à 2016, exercice qui avait bénéficié d'une couverture euro/dollar favorable, est principalement liée à des pertes de change au premier semestre, suite à l'affaiblissement rapide du dollar.

L'impôt de 2 M€ présenté en normes IFRS prend en compte des impôts différés positifs (+1.0 M€). L'impôt sur les sociétés à décaisser au titre de l'exercice 2017 est de 3 M€.

Après la prise en compte des impôts sur les bénéfices et compte tenu de la reprise de provision, la société génère un résultat net de 22.8 M€.

2.3. BILAN

Vous trouverez ci-dessous un bilan simplifié :

En millions d'euros	Déc.17	Déc.16	Déc.17	Déc.16	
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	132.7	132.6	Capitaux propres	72.0	48.6
Goodwills	3.3	3.3	Dettes financières à long et moyen terme	62.9	74.7
Participations dans des entreprises associées	1.6	2.1	Autres passifs non courants	15.3	20.8
Autres créances non courantes	9.9	11.0	Dettes financières court terme	14.8	7.9
Actifs courants	59.9	53.5	Autres passifs courants	45.7	55.2
Trésorerie et équivalent	3.4	4.7	Total PASSIF	210.7	207.2
Total ACTIF	210.7	207.2			

Les immobilisations nettes s'élèvent à 132.7 M€ en 2017 stables par rapport à 2016.

La variation est composée des acquisitions/mises en service (+10.1 M€), de reprises de provisions pour grosses réparations et d'une dépréciation d'une senne (-2.3 M€), des amortissements pour -9.4 M€ compensée par la reprise sur l'apport des « défiscaliseurs » +2 M€.

Le goodwill provient de l'écart entre la valeur des titres acquis et la valeur de la quote-part de capitaux propres correspondant.

Les participations dans des entreprises associées sont les titres de MDM, dont SAPMER SA possède 50%.

Les autres créances non courantes pour 9.9 M€ correspondent essentiellement aux dépôts de garantie réalisés dans les sociétés qui détiennent les thoniers mauriciens et seychellois, soit 8.4 M€. Le solde correspond à un crédit vendeur accordé à SAPMER HOLDING dans le cadre de la vente de MDM et à la cession de créances concernant TPS en 2013 pour 0.5 M€, autres dépôts de garantie pour 0.9 M€ et autres participations pour 0.1 M€.

Les actifs courants sont en augmentation, notamment en raison des stocks enregistrés au bilan au 31/12/2017 (+5.6 M€) particulièrement élevés en fin d'année. Cette hausse est liée aux 3 pêcheries : les rendements de pêche du langoustier lors de sa première marée ont été très bons entraînant une pêche de son quota plus rapide par rapport à l'année dernière, la vente d'une débarque d'un palangrier a été décalée sur 2018 et les bonnes pêches de thon en toute fin d'année ont entraîné un stock bord de thon brut au 31/12/2017 élevé.

La baisse des passifs courants est essentiellement la conséquence d'une réduction des encours de dettes fournisseurs de -12.6 M€, fruit de la baisse des coûts opérationnels au second semestre et de l'apurement de retards qui étaient encore constatés au 31/12/2016.

Les capitaux propres s'élèvent à 72.0 M€ fin 2017 contre 48.6 M€ fin 2016. Leur évolution (+23.4 M€) est essentiellement la conséquence de la prise en compte du résultat net de 2017 pour +22.8 M€.

Les passifs non courants sont en baisse grâce principalement à la reprise de la provision enregistrée en 2016 suite à la restructuration de l'activité valorisation.

Le compte courant de SAPMER Investissements classé en passif courant a été réduit au cours du second semestre pour passer de 6 M€ au 31/12/2016 à 3.5 M€ au 31/12/2017.

Au 31 décembre 2017 la dette nette s'élève à 73.8 M€, en baisse de 3.6 M€. Aucune nouvelle dette n'a été contractée au cours de l'exercice. L'augmentation de la dette financière court terme est la conséquence de la prise en compte de l'option d'achat du « Cap Horn » qui sera exercée en juillet 2018 et de la fin du moratoire sur le remboursement des échéances en capital sur une durée d'1 an à partir du 31 mars 2016 qui avait été acceptée par nos partenaires bancaires afin de permettre au Groupe de mobiliser la trésorerie nécessaire à la mise en œuvre du plan de réorganisation de l'activité thonière. Ce report de paiement s'est achevé en juillet 2017.

2.3.1. Financement

La dette financière au bilan fin 2017 concerne principalement le financement des 5 thoniers senneurs. Les ratios financiers principaux sont les suivants :

	2017	2016	2015	2014
Dette Nette	73.8	77.4	74.3	81.7
Capitaux Propres	72.0	48.6	34.9	39.5
Gearing	1.02	1.59	2.13	2.07
EBITDA	38.5	30.0	5.7	1.4
Leverage	1.9	2.6	13.0	58.4

2.4. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	Déc.17	Déc.16
Trésorerie à l'ouverture	4.7	1.4
Flux net de trésorerie généré par l'activité	16.2	13.0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10.2	-4.2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-8.7	-5.5
Variations de taux de change	0	0
Trésorerie à la clôture	2.0	4.7
Variation de trésorerie	-2.7	+3.3



L'activité du Groupe génère un flux net de trésorerie en augmentation par rapport à l'exercice 2016, malgré une partie du résultat qui n'est pas générateur de trésorerie (la reprise de provision) et le décaissement de 3.3 M€ d'impôt sur le bénéfice contre 0 en 2016.

Le flux d'investissements est particulièrement élevé sur cet exercice avec principalement cinq arrêts techniques majeurs programmés (4 thoniers et le caseyeur), l'acquisition d'un navire d'assistance et deux sennes achetées.

Le flux de financement comprend le remboursement des emprunts pour -5.9 M€ en forte augmentation suite à l'achèvement en juillet 2017 du moratoire sur les échéances de capital et le paiement des intérêts pour -3.0 M€.

Le niveau de trésorerie à fin 2017 est en baisse de -2.7 M€ sur l'exercice pour atteindre 2.0 M€.

3. DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES

L'état des ressources et leur durabilité sont déterminants pour l'avenir et donc sont à gérer avec précaution. Les niveaux de quota, établis annuellement sur la base de l'état des ressources, sont décisifs et constituent le socle de nos activités actuelles et de nos développements futurs pour lesquels tous nos investissements tant à l'amont qu'à l'aval de la filière sont dimensionnés.

SAPMER enregistre une légère baisse des quotas de légine pour la campagne 2017/18 et une légère hausse des quotas pour la langouste.

Les quotas thons 2018 devraient rester les mêmes que ceux de 2017.

L'activité valorisation va accélérer sa transformation pour améliorer la mise en valeur de la qualité des produits finis de la pêche du Groupe et correspondre de mieux en mieux aux attentes de nos clients.

S'agissant du début de l'année 2018, certains indicateurs moins favorables et auxquels nos activités sont exposées sont constatés :

- Les prix du thon brut enregistrent une baisse significative en raison de pêches abondantes dans l'Océan Indien, de même que dans les autres océans.
- La baisse de la parité euro/dollar (de l'ordre de 15%) défavorable pour nos ventes australes, et déjà observée sur le quatrième trimestre de 2017, se prolonge début 2018, avec peu de visibilité sur les mois à venir.
- Le prix du gasoil est en hausse.

A plus long terme, les fondamentaux sur lesquels repose la société, donnent des perspectives encourageantes pour SAPMER et ses partenaires avec une demande de poisson sauvage, 100% naturel, bénéficiant d'une gestion stricte de la ressource en croissance.

3.1. ACTIVITÉ PÊCHERIE

3.1.1. Légine

SAPMER a enregistré une légère baisse du quota qui lui est alloué pour la campagne 2017-2018. Cette diminution va entraîner une baisse des volumes pêchés, mais les volumes vendus en 2018 devraient être en augmentation en raison du décalage de la débarque d'un palangrier en 2018. En revanche, si la parité euro/dollar observée en ce début d'année se maintient ou se détériore, les prix de vente enregistrés en euro dans nos comptes devraient connaître une dégradation significative, près de 96 % de nos ventes étant réalisées en USD.

Les coûts opérationnels sont attendus en légère hausse avec la hausse du prix du gasoil par rapport à 2017.

Par ailleurs l'évolution du rythme des marées mise en place fin 2016 est confirmée, ce qui a permis le recrutement de 20 marins supplémentaires qui ont rejoint notre flotte Australe. Cette évolution améliore les conditions de travail de nos équipages, la qualité du traitement du poisson à bord et nous permet d'aller explorer de nouvelles zones de pêche dans le grand Sud conformément à l'esprit pionnier qui anime SAPMER depuis 1947. En effet SAPMER a obtenu quelques tonnes de quota en zones SIOFA et CCAMLR.

3.1.2. Langouste

SAPMER a bénéficié d'une légère hausse de quota pour la campagne 2017-2018.

Les prix du marché s'annoncent dans la continuité de l'exercice 2017, légèrement croissants, mais subissent la faiblesse du dollar en ce début d'année (90% de nos ventes sont réalisées en USD).

SAPMER continue par ailleurs à travailler à mieux valoriser ce produit d'exception.

3.1.3. Thon brut

Les niveaux de quotas et leurs allocations par pavillon sont attendus homogènes à ceux de 2017.

Les prix du thon brut qui sont par nature cycliques au cours de l'année sont en baisses significatives en ce début d'année 2018.

Par ailleurs, à travers le développement des ventes à des clients autres que les conserveries, SAPMER va continuer à faire reconnaître la spécificité de ses thoniers qui permettent de congeler le thon dans des cales à sec à -40°C et ainsi de proposer un poisson de qualité supérieure.

3.2. ACTIVITÉ VALORISATION

La confirmation tardive de la mise en place des quotas en 2017 a obligé un certain nombre de thoniers, qui avaient consommé une partie significative de leurs quotas au cours du premier semestre, à ralentir leur pêche au second semestre. Cette baisse du volume a entraîné une pénurie de matière première pour l'usine au cours des premiers mois de l'année. La situation est de retour à la normale depuis mi-mars 2018.

L'activité valorisation va continuer à améliorer ses produits finis et à percer dans de nouveaux marchés afin de faire reconnaître toujours mieux la qualité de ses produits 100% naturels issue de poissons sauvages. Ce travail doit continuer à porter ses fruits en termes d'appréciation des prix de vente.

Par ailleurs le département valorisation s'organise pour travailler au développement de nouveaux produits finis issus de toutes ses pêcheries et non plus uniquement de la pêcherie thonière.

L'activité valorisation a pour vocation de rendre une partie de plus en plus significative de la pêche SAPMER indépendante des cycles des prix de vente des poissons vendus bruts.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est donnée dans le tableau ci-après :

Sociétés	Localisation	% de capital détenu	Méthode de consolidation
SAPMER SA (*)	La Réunion	Mère	Intégration globale
LES ARMEMENTS REUNIONNAIS SAS (*)	La Réunion	100%	Intégration globale
ARMAS PÊCHE SAS (via SOPARMA) (*)	La Réunion	100%	Intégration globale
SOPARMA SAS (*)	La Réunion	100%	Intégration globale
ARMEMENT SAPMER DISTRIBUTION SARL (*)	La Réunion	99.6%	Intégration globale
SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS	Ile Maurice	100%	Intégration globale
TUNA FISHING COMPANY LTD	Seychelles	99%	Intégration globale
INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES	Ile Maurice	100%	Intégration globale
COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS	La Réunion	100%	Intégration globale
MER DES MASCAREIGNES LIMITEE	Ile Maurice	50%	Mise en équivalence

(*) Sociétés intégrées fiscalement

✓ LES ARMEMENTS RÉUNIONNAIS SAS

Cette filiale est propriétaire et exploitante d'un navire palangrier (pêche à la légine) « l'Ile Bourbon ».

Le chiffre d'affaires passe de 14.8 M€ à 16.7 M€ entre 2016 et 2017. Maintien d'une bonne rentabilité opérationnelle.

✓ ARMEMENT SAPMER DISTRIBUTION SARL

Cette filiale gère les comptoirs de vente basés dans les villes du Port et de Saint-Gilles (Ile de la Réunion). Le chiffre d'affaires est peu significatif et le résultat légèrement négatif lié à la montée en puissance de l'activité qui a commencé en février 2017.



✓ ARMAS PÊCHE SAS

Cette filiale est propriétaire et exploitante du navire « Mascareignes III » (pêche à la légine) et copropriétaire et exploitante à 35% du navire « l'Austral » (langoustes). Le chiffre d'affaires passe de 19.1 M€ à 17.2 M€ entre 2016 et 2017. Maintien d'une bonne rentabilité opérationnelle.

✓ SOPARMA SAS

Son activité est réduite à la gestion de sa filiale ARMAS PÊCHE. Le résultat est positif.

✓ SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS

Cette filiale s'occupe de la distribution et de la logistique des produits de la pêche valorisés du Groupe. Elle réalise sur l'exercice 2017 un chiffre d'affaires supérieur à 50 M€ et un résultat légèrement négatif.

✓ 99 % de TUNA FISHING COMPANY LTD

Cette filiale exploite deux thoniers et gère les activités logistiques du Groupe aux Seychelles. Son résultat est négatif sur l'exercice 2017 en raison des deux arrêts techniques programmés (visite des 2,5 ans) de ses deux thoniers sur cet exercice.

✓ 100 % de INDIAN OCEAN SHIP MANAGMENT SERVICES

Cette filiale exploite deux thoniers, gère les activités logistiques du Groupe sur l'île Maurice et abrite une partie de la structure opérationnelle et administrative du Groupe. Réalisation d'une bonne rentabilité opérationnelle. Un arrêt technique est programmé pour ces deux thoniers en 2018 (visite des 5 ans)

✓ 50 % de MER DES MASACAREIGNES LIMITEE

Son activité est la transformation du thon brut en thon valorisé du Groupe et pour des clients tiers plus marginalement. L'entreprise a généré de légères pertes sur l'exercice 2017.

✓ COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS

Son activité est l'exploitation et gestion des thoniers du Groupe. L'entreprise génère un résultat légèrement positif.

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1. MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe SAPMER sont établis selon le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2017.

5.2. COMPTES SOCIAUX DE SAPMER SA

Les comptes sociaux de SAPMER SA sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 2016.

Aucun changement de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est intervenu en 2017.

SAPMER SA est la société-mère du Groupe ; elle est propriétaire et exploitante des palangriers « Albius » et « Croix du Sud », copropriétaire et exploitante du chalutier caseyeur « l'Austral » à 65% et exploite le palangrier « Cap-Horn ». SAPMER SA est propriétaire et exploitante de 5 thoniers sennears.

COMTE DE RÉSULTAT en K€	Déc.17	Déc.16
Chiffre d'affaires	89 141	97 841
Autres produits de l'activité	11 669	4 755
Produits d'exploitation	100 809	102 596
Approvisionnements, stocks et charges externes	-64 924	-66 303
Impôts et taxes	-4 496	-3 968
Charges de personnel	-12 956	-16 857
Dotations d'exploitation	-8 268	-9 183
Autres charges d'exploitation nettes des produits	-5 277	-3 751
Résultat d'exploitation	4 888	2 534
Quote-part de résultats transférés	283	-201
Résultat financier	-4 094	3 492
Résultat exceptionnel	705	-7 471
Résultat avant impôt	1 782	-1 646
Participation des salariés	-938	-495
Impôts sur les bénéfices	2 984	4 410
RESULTAT NET	3 828	2 269

Le chiffre d'affaires de SAPMER S.A a fléchi de 9% par rapport à 2016. Cette diminution est la combinaison d'une baisse de volume pour l'activité australe (décalage de marée) et d'une baisse de volume des produits de l'activité valorisation issus de la pêche des 5 thoniers de SAPMER SA, lesquels, faisant suite à la confirmation tardive de la mise en place des quotas en 2017 ont été obligés de ralentir leur pêche au second semestre.

La hausse des autres produits à 11.7 M€ est essentiellement la conséquence de l'augmentation de la production stockée (+5.1 M€), partiellement compensée par la reprise de dépréciation de stock inférieure à celle de l'année dernière (-1.7 M€ en variation 2016-2017), une reprise de provision pour litige de 2.2 M€, une subvention pour une marée scientifique de 0.6 K€ et une variation des reprises de provision grosse réparation de 0.6 K€.

La structure de coûts étant essentiellement fixe, les coûts opérationnels ont diminués de 2%, grevés d'une indemnité de fin de contrat de 2.2 M€.

Le résultat financier est négatif de -4 M€. Ce résultat inclut principalement la charge d'intérêt liée aux emprunts des 5 thoniers en activité pour 2.8 M€ et des pertes de change de 1.3 M€.

Le résultat exceptionnel de 0.7 M€ est imputable à une reprise de provision comptabilisée en 2016 suite à la restructuration de l'activité valorisation compensée par la charge liée à cette restructuration et à la comptabilisation des amortissements dérogatoires.

Après prise en compte de la participation des salariés de 0.9 M€ et de l'impôt de +2.9 M€ qui bénéficie de l'intégration fiscale, le résultat net s'élève à 3.8 M€.

BILAN en K€		
ACTIF	Déc.17	Déc.16
Immobilisations incorporelles nettes	1 161	1 410
Immobilisations corporelles nettes	112 080	113 460
Immobilisations financières	6 146	6 117
Actif immobilisé	119 387	120 987
Stocks nets	15 768	11 862
Créances clients et autres	38 812	42 451
Total des créances	54 581	54 313
Charges constatées d'avance	1 051	960
Disponibilités	473	2 616
Actif circulant	56 104	57 890
Ecarts de conversion actif	63	71
TOTAL DE L'ACTIF	175 554	178 948
PASSIF	Déc.17	Déc.16
Capital social	2 799	2 799
Réserves et report à nouveau	26 235	23 966
Résultat de l'exercice	3 828	2 269
Subventions et provisions	8 331	5 897
Total des Capitaux Propres	41 193	34 931
Provisions pour risques et charges	3 054	10 258
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 759	76 622
Emprunts et dettes financières divers	38 794	32 565
Dettes diverses	19 434	24 404
Produits constatés d'avance		
Total des dettes	130 987	133 592
Ecarts de conversion passif	321	167 218
TOTAL DU PASSIF	175 554	178 948

Les immobilisations corporelles nettes prennent en compte l'acquisition d'un navire d'assistance pour les thoniers, entièrement financé sur fond propre (1.9 M€). Par ailleurs, un programme de renouvellement des sennes des thoniers sur 4 ans a été mis en place. Une nouvelle senne a été achetée en 2017 (0.6 K€).

La diminution du poste créances clients et autres provient principalement de décalage de marée et de stocks plus importants qu'usuellement à la clôture.

Au passif, les capitaux propres augmentent par rapport au résultat N-1 non distribué et des provisions réglementées.

Les dettes financières sont en légères augmentation avec d'un côté une augmentation des dettes intra-groupe de 6.2 M€ et de l'autre le remboursement de 3.9 M€ de dettes bancaires liées aux emprunts qui ont financé les thoniers.

La baisse des dettes diverses provient essentiellement du poste dettes fournisseurs (-7.4 M€), les autres dettes, liées à une résiliation anticipée de contrat, augmentent de 2.4 M€.

5.3. DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES CRÉANCES CLIENTS

Vous trouverez ci-dessous la situation des créances clients des comptes sociaux de SAPMER SA.

SITUATION AU 31/12/17 EN K€	ECHEANCES				
	Solde	Moins de 30 jrs	de 31 à 60 jrs	de 61 à 90 jrs	Plus de 90 jrs
Créances clients	9 900	9 137	136		627
Comptes rattachés	72				
Total créances clients et comptes rattachés	9 972				

SITUATION AU 31/12/16 EN K€	ECHEANCES				
	Solde	Moins de 30 jrs	de 31 à 60 jrs	de 61 à 90 jrs	Plus de 90 jrs
Créances clients	18 010	17 241			769
Comptes rattachés	31				
Total créances clients et comptes rattachés	18 040				

5.4. DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Vous trouverez ci-dessous la situation des dettes fournisseurs des comptes sociaux de SAPMER SA.

SITUATION AU 31/12/17 EN K€	ECHEANCES				
	Solde	Moins de 30 jrs	de 31 à 60 jrs	de 61 à 90 jrs	Plus de 90 jrs
Dettes fournisseurs	6 165	5 923			242
Comptes rattachés	3 377				
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 542				

SITUATION AU 31/12/16 EN K€	ECHEANCES				
	Solde	Moins de 30 jrs	de 31 à 60 jrs	de 61 à 90 jrs	Plus de 90 jrs
Dettes fournisseurs	13 518	11 174	1 137	163	1 044
Comptes rattachés	3 655				
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 173				

5.5. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués non éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2016	- €	- €	Sans objet
31/12/2015	- €	- €	Sans objet
31/12/2014	- €	- €	Sans objet

Le Conseil d'Administration ne propose pas de paiement de dividende cette année afin de consolider les fonds propres et reconstituer les réserves pour l'avenir.

5.6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événement particulier qui pourrait impacter de façon significative les comptes clos au 31 décembre 2017, ou influencer leur lecture.

5.7. INFORMATIONS ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.7.1. Composition du Conseil

Le conseil d'administration est composé de 3 membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

NOM DES ADMINISTRATEURS	FONCTIONS	AGE	LISTE DES MANDATS
Mr Jacques d'ARMAND de CHATEAUVIEUX	Président du Conseil d'Administration *** Administrateur	66 ans	Premier Mandat SAPMER SA : 18 juin 1992 Chairman, CEO et Administrateur de SAPMER HOLDING PTE.LTD (Singapour) Président du Conseil d'administration - Directeur Général de BOURBON Corporation Gérant statutaire de CT LUX SARL (Luxembourg) Président de JACCAR HOLDINGS SAS (France) Administrateur de SINOPACIFIC SHIPBUILDING GROUP (Chine) Administrateur Président et administrateur d'EVERGAS A/S (Danemark) Président du Conseil d'Administration de la SAGES Chairman and Director of GREENSHIP HOLDINGS (Singapour) Président de SAPMER INVESTISSEMENTS SAS Administrateur de BELLE ISLE TUNA COMPANY (Ile Maurice) Administrateur de BELLE RIVE TUNA COMPANY (Ile Maurice) Administrateur d'IOST COMPANY LTD (Ile Maurice) Administrateur de MORN SESELWA TUNA CIE (Ile Maurice) Administrateur de MORNE BLANC TUNA CIE (Ile Maurice) Administrateur de TUNA FISHING COMPANY LTD (Seychelles) Administrateur de IPHS Administrateur de CCCS.
Mr Guy DUPONT	Administrateur	73 ans	Premier Mandat SAPMER SA : 15 juin 1995 Président : A.S.R SAS - GVS SAS Administrateur : Cbo Territoria SA- ART SA- Caille SA Gérant de : QUALI-SANE –SCI ORION- SARL LOGSUD- INK OI
Mr Adrien de CHOMEREAU	Directeur Général *** Administrateur	36 ans	Premier Mandat SAPMER SA : Décembre 2014 Administrateur de BOURBON Corporation (Juin 2017) Représentant de SAPMER SA, Président des ARMEMENTS REUNIONNAIS SAS (Ile de la Réunion) Représentant de SAPMER SA, Président de SOPARMA SAS (Ile de la Réunion) Représentant de SAPMER SA, Président d'ARMAS PECHE SAS (Ile de la Réunion) Directeur Général de SAPMER INVESTISSEMENTS SAS (Ile de la Réunion) Administrateur de MER DES MASCAREIGNES LTEE (Ile Maurice) Administrateur de TUNA FISHING COMPANY LTD (Seychelles) Administrateur TUNA PROCESSING SERVICES INDIAN OCEAN LTD (Ile Maurice) Administrateur SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS (Ile Maurice) Administrateur INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES (Ile Maurice) Gérant de ARMEMENT SAPMER DISTRIBUTION

5.7.2. Fonctionnements des organes sociaux

Dans le cadre d'une loi sur les « Nouvelles Régulations Economiques », le Conseil du 27/02/2004 avait décidé de transformer la société en « société anonyme » et d'adopter une Direction dite « dissociée ». Ainsi la Présidence du Conseil et la Direction Générale de la société ont été confiées à des personnes différentes.

M. Jacques d'ARMAND de CHATEAUVIEUX est le Président du Conseil d'Administration de la Société. La présidence du Conseil est régie par l'article 15 des statuts de la société qui prévoit que le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Adrien de CHOMEREAU est le Directeur Général de la Société et la Direction Générale est régi par l'article 18 des statuts de la Société. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. A titre de mesure interne, inopposable aux tiers, le Directeur Général ne pourra sans l'accord du Conseil d'Administration décider ou réaliser certaines opérations ou engager la société au-delà de certaines limites financières.

5.7.3. Composition et Fonctionnement de Préparation des travaux du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois.

L'article 16 des statuts prévoit que le Conseil doit être réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois une demande peut être formulée par au moins le tiers des administrateurs.

Convocation des Administrateurs et Commissaires aux Comptes

Conformément aux articles des statuts, les administrateurs ont été convoqués dans un délai raisonnable à l'initiative du Président. Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans un délai raisonnable avant la réunion.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social sauf indication contraire dans la convocation communiquée aux Administrateurs.

La loi L. no 2011-103 du 27 janv. 2011, art. 1er-I stipule que « Le conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes ». Le Conseil d'Administration de la société est composé des administrateurs présents depuis 1992, notamment M. Jacques d'ARMAND de CHATEAUVIEUX et M. Guy DUPONT (1995).

Lors du renouvellement du mandat des administrateurs actuels en 2019, la question de la parité des hommes et femmes au conseil d'administration sera prise en considération.

5.7.4. Informations relatives à certaines conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société

Suite à la restructuration juridique correspondant au transfert des filiales de SAPMER HOLDING, notamment SAPMER SA et IOST COMPANY LTD sous SAPMER INVESTISSEMENTS, les termes des contrats concernant les prêts bancaires octroyés par les filiales sous IOST COMPANY LTD ont été modifiés. Les garanties autrefois octroyées par SAPMER HOLDING sous les « Sponsor Support Agreement » ont été transférées à la société SAPMER SA (Sponsor), SAPMER INVESTISSEMENTS(Sponsor) et SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS (Sub-Sponsor).

a. Avec les sociétés SAPMER INVESTISSEMENTS, SAPMER SA, SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS, BELLE RIVE TUNA COMPANY, INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES et THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD (la « Banque »)

Nature et Objet : Contrat de « Sponsor Support » relatif à un engagement de SAPMER SA d'avancer des fonds à la hauteur d'USD 1 200 000 à la Banque en cas de non- paiement des sommes dues sous les documentations bancaires (incluant les « Project Documents ») par INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES et BELLE RIVE TUNA COMPANY avec la date effective du 24 mars 2017.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 28 Mars 2017

Parties concernées : SAPMER INVESTISSEMENTS SAS- actionnaire à 90% de SAPMER SA et INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES – SAPMER SA détient à 100% l'actionnariat de cette société.

b. Avec les sociétés SAPMER INVESTISSEMENTS, SAPMER SA, SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS, BELLE ISLE TUNA COMPANY, INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES et THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD (la « Banque »)

Nature et Objet : Contrat de « Sponsor Support » relatif à un engagement de SAPMER SA d'avancer des fonds à

la hauteur d'USD 1 200 000 à la Banque en cas de non- paiement des sommes dues sous les documentations bancaires (incluant les « Project Documents ») par INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES et BELLE ISLE TUNA COMPANY avec la date effective du 24 mars 2017.

Date d'autorisation : Conseil D'Administration du 28 Mars 2017

Parties concernées : SAPMER INVESTISSEMENTS SAS- actionnaire à 90% de SAPMER SA et INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES- SAPMER SA détient à 100% l'actionariat de cette société.

c. Avec les sociétés SAPMER INVESTISSEMENTS, SAPMER SA, SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS, MORNE BLANC TUNA CIE, TUNA FISHING COMPANY LTD et THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD (la « Banque »)

Nature et Objet : Contrat de « Sponsor Support » relatif à un engagement de SAPMER SA d'avancer des fonds à la Banque en cas de non- paiement des sommes dues sous les documentations bancaires (incluant les « Project Documents ») par TUNA FISHING COMPANY LTD et MORNE BLANC TUNA CIE avec la date effective du 24 mars 2017.

Date d'autorisation : Conseil D'Administration du 28 Mars 2017

Parties concernées : SAPMER INVESTISSEMENTS SAS- actionnaire à 90% de SAPMER SA et SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS- SAPMER SA détient à 100% l'actionariat de cette société et TUNA FISHING COMPANY LTD – Société détenu à 99% par SAPMER.

d. Avec les sociétés SAPMER INVESTISSEMENTS, SAPMER SA, SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS, MORN SESELWA TUNA CIE, TUNA FISHING COMPANY LTD et THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD (la « Banque »)

Nature et Objet : Contrat de « Sponsor Support » relatif à un engagement de SAPMER SA d'avancer des fonds à la Banque en cas de non- paiement des sommes dues sous les documentations bancaires (incluant les « Project Documents ») par TUNA FISHING COMPANY LTD et MORN SESELWA TUNA CIE avec la date effective du 24 mars 2017.

Date D'autorisation : Conseil D'Administration du 28 Mars 2017

Parties concernées : SAPMER INVESTISSEMENTS SAS- actionnaire à 90% de Sapmer et SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS- Sapmer détient à 100% l'actionariat de cette société et TUNA FISHING COMPANY LTD – Société détenu à 99% par Sapmer.

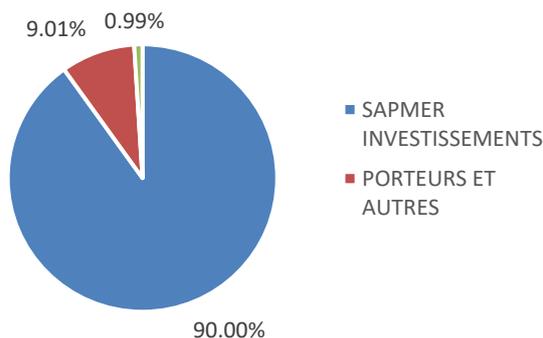
5.7.5. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration ou à la Direction Générale dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L225-129-1 et L225-129-2 du code de commerce.

Il n'y a pas de délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

5.8. ACTIONNARIAT ET BOURSE

Le capital social de la Société SAPMER SA est composé de **3 498 598 actions** à 0.8 € de valeur nominale pour un montant total de 2 798 878.40 €.

Détention du capital au 31 décembre 2017



Le capital ne comporte pas d'action à droit préférentiel. Les salariés et administrateurs ont des participations dans le capital social de la Société à hauteur de 0.79% (dont 0.71 % pour les salariés et les salariés des sociétés qui sont liées à SAPMER au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce). Il est précisé que SAPMER SA ne détient aucune de ses actions propres et n'a procédé au cours de l'exercice à aucune action d'achat ou de vente d'actions propres.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2017, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33.33% de 50%, de 66.66%, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus des 2/3	SAPMER INVESTISSEMENTS	SAPMER INVESTISSEMENTS

Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Dans le cadre de ses attributions, le Conseil a décidé que chaque mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat 20% de la plus-value d'acquisition nette d'impôt des actions issues de l'exercice des options ainsi attribuées.

Non applicable en 2017.

Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après, établi en application des dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, présente un état récapitulatif des opérations réalisées, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, pour lesquelles la Société a reçu une notification :

Nature des transactions : achat / (Transfert)/vente	Date	Dirigeant	Nombre d'actions (1)	Montant cumulé des transactions brutes (1)
N/A	N/A	N/A	N/A	-

(1) Montant total déclaré par les dirigeants au cours de l'exercice écoulé

Évolution du cours de Bourse en 2017

Le cours le plus haut en 2017 est 33.64 € et le plus bas est 13.11 €

Le cours au 29 décembre 2017 est de 31.10 €

Code ISIN : FR0010776617-ALMER

5.9. LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demanderons d'approuver les conventions suivant les dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes établissent leur rapport spécial correspondant.

Certaines d'entre elles peuvent ne pas être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

5.10. DIVERS

Observations du Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

Recherche et Développement

En décembre 2017, la SAPMER a embarqué à bord de son bateau un dispositif innovant nécessaire pour ramener pour la première fois à La Réunion des langoustes vivantes pêchées à 8 jours de mer des côtes réunionnaises, soit plus de 3000 kilomètres dans les eaux des Terres Australes et Antarctique Françaises. Une performance technique rendue possible grâce à une collaboration avec la société EMYG, société spécialisée dans le traitement et la purification de l'eau en circuit fermé.

Charges non déductibles

La Société n'a pas effectué de dépenses somptuaires (CGI art 39.5 – 223 quinquies).

Le montant de TVTS est nul pour l'exercice 2017.

Montant de la rémunération des auditeurs (comptes sociaux et consolidés)

Les honoraires s'élèvent à 64 K€ pour l'exercice 2017.

6. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

6.1. INFORMATIONS SOCIALES RELATIVES AUX SOCIÉTÉS FRANÇAISES DU GROUPE

6.1.1. Emploi

A la fin 2017, l'effectif présent du Groupe SAPMER SA s'élevait à 361 (périmètre français hors marins étrangers).

Cet effectif est réparti de la façon suivante :

- 18 femmes et 343 hommes (marins)
- 175 résidents à La Réunion et 185 résidents en France Métropolitaine
- 16% d'effectif de moins de 30 ans, 26% entre 30 et 40 ans, 38% entre 40 et 50 ans, 20% entre 50 et 60 ans et plus.

A cet effectif se rajoutent les marins détachés par des employeurs étrangers, les effectifs sédentaires des filiales de l'île Maurice et des Seychelles, soit un total Groupe de 1012 employés.

6.1.2. Organisation du travail

Les effectifs marins sont embarqués pour des marées de 60 à 80 jours environ, selon les activités de pêche du groupe (légine-langouste-thon). Les marins sont rémunérés sur 30 jours de mer, travaillent en « quarts » et sont compensés en jours de repos comprenant : les congés payés, travail des WE et jours fériés et les repos compensateurs.

Les personnels sédentaires appliquent les conditions légales de la durée du travail.

Pour les personnels français, l'horaire légal hebdomadaire de 35h est appliqué, excepté les Cadres et Agents de maîtrises qui effectuent 39 heures, compensées par un accord de RTT.

L'absentéisme représente 1.63 % des heures totales travaillées

6.1.3. Relations sociales - Accords

Le Groupe compte, selon les structures juridiques françaises : un Comité d'Entreprise, des délégués du personnel, une Délégation Unique du Personnel, des délégués de bord et un CHSCT qui assurent la représentation du personnel Terre comme Mer et un dialogue permanent avec la Direction Générale. Un Comité de Groupe et un Comité Inter-entreprise complètent les instances représentatives.

Des accords relatifs à la participation, l'intéressement et au Plan d'Épargne Entreprise sont toujours en vigueur dans les structures soumises à la législation française, ainsi qu'un accord relatif à « l'égalité professionnelle hommes/femmes ».

6.1.4. Santé et sécurité

Une analyse de prévention des risques est réalisée pour chaque unité de travail dans le cadre du Document Unique. Les actions déterminées dans le cadre du Document Unique sont mises en place.

Les incidents, presque accidents et accidents éventuels déclenchent une analyse en collaboration avec le CHSCT. Des fiches sont établies pour mettre en œuvre des actions qui font ensuite l'objet d'un suivi.

Les taux de gravité et taux de fréquence sont des indicateurs suivis et analysés dans l'entreprise.

Les équipages sont régulièrement formés et toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des marins en mer. Un manuel de formation est remis aux marins pour rappeler les mesures à prendre en cas de problème. Des mises en situation imprévisibles sont également organisées régulièrement.

6.1.5. Formation

Les dépenses de formation en 2017 ont représenté 177 K€ soit 8348 heures.

Le plan de formation est mis en place suivant le processus prévu par la législation (dont avis du Comité d'Entreprise). Il est mis à jour annuellement comme suit :

- les formations obligatoires et nécessaires au maintien des employés dans leur profession (marins principalement) sont automatiquement inscrites dans le plan,
- un recueil des besoins et souhaits des salariés est élaboré,

- les souhaits des salariés sont ensuite discutés lors d'entretiens individuels, ainsi que peuvent être discutés les besoins de formation à l'initiative des Managers,
- Le plan de formation final est élaboré par la Direction en tenant compte des éléments ci-dessus et des budgets alloués et contraintes financières.

Une réforme internationale STCW de la « formation professionnelle des marins », applicable pour 2020, a augmenté le nombre des besoins correspondants en formation des marins du Groupe, absorbant ainsi une partie significative des budgets alloués à la formation sur la période de 2017 à 2020.

6.1.6. Egalité de traitement

La Direction est vigilante à l'égalité entre les hommes et les femmes, un accord sur l'égalité professionnelle H/F a été élaboré en 2017.

La Direction fait également le nécessaire, dans la mesure du possible, pour l'insertion des personnes handicapées dans le groupe. Il est à noter toutefois, que les situations liées à des inaptitudes à la navigation partielles ou totales des marins sont difficiles à solutionner pour « maintenir » le salarié au poste, pour des raisons évidentes de sécurité ou de contrainte du métier de marin pêcheur. Des solutions de reclassements sont alors recherchées.

Le Groupe veille à ne tolérer aucune forme de discrimination.

Les droits à la liberté d'association et de négociation collective sont appliqués selon les dispositions légales.

6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

6.2.1. Politique générale en matière environnementale

Au cœur de l'Organisation, la Direction de la Gestion des Ressources et Politique Environnementale, pilote la prise en compte des questions environnementales (réglementations nationales et internationales, plans de gestion durables des pêcheries...), élabore et suit la stratégie visant à maîtriser l'impact de nos activités sur l'Environnement, tant à terre qu'en mer.

Depuis toujours, SAPMER S.A. applique le cadre général qu'elle s'est fixée :

- Gestion durable des ressources
- Protection de la biodiversité
- Prévention des pollutions et maîtrise des déchets
- Partenariats scientifiques (MNHN, IRD, Météo France...)

Cette politique environnementale est valorisée et reconnue chaque année au travers du renouvellement de certifications ou d'engagements labellisés.

La SAPMER dispose de différentes certifications sur sa pêche thonière :



- « *Dolphin Safe* » du Earth Island Institute, pour différencier l'origine Océan Indien de l'origine Pacifique Est où thons et dauphins cohabitent et où les prises accidentelles de ces derniers peuvent survenir. La SAPMER est certifiée depuis 2011.



- « *Friend of the Sea* *Fad Free Fishing* », un programme international de certification de produits de la pêche et de l'aquaculture durable pour les thons pêchés sur bancs libres, incluant des audits par un tiers, coordonnés par Friend of the Sea. La SAPMER est certifiée Friend of the Sea depuis 2012 et Fad Free depuis 2016



- « *Indian Ocean Tuna Fishery Improvement project* », une démarche à l'initiative du WWF pour accompagner les pêcheries en transition vers une certification MSC.

- « ISSF » L'ensemble des navires (senneurs et navires d'assistances) est enregistré depuis 2014 sur le registre des navires proactifs de l'ISSF (PVR) qui permet d'identifier les participants actifs à des efforts de durabilité significatifs, tels que la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de durabilité

<https://iss-foundation.org/knowledge-tools/databases/proactive-vessel-register/>

Le groupe participe également :

- A la pleine application du contrat d'avenir thonier « OCUP » avec 100 % de la flotte couverte par des observateurs humains embarqués
- Au projet INOVFAD et BIOFAD (DCP non maillant et biodégradable)
- A la transmission intégrale des données pour la conformité aux réglementations et la transparence avec les autorités / administrations et les organismes scientifiques sur la pêche australe.



L'obtention du certificat MSC reconnaît et valorise la durabilité et la responsabilité de la pêche à la légine de Kerguelen (depuis septembre 2013) et Crozet (depuis janvier 2017)

Les pêcheries australes s'insèrent aussi dans :

- La participation active aux campagnes scientifiques (POKER, PIGE, CCAMLR, ASPHALTE, ORCADEPRED...)
- La démarche en cours pour évaluer la possibilité d'obtention de la certification MSC pour la pêche de St Paul et Amsterdam à la Langouste.
- La présence croissante en zones SIOFA et CCAMLR, avec les mêmes préoccupations environnementales que dans les ZEE françaises accompagnée d'une participation aux réunions de ces ORGP suivre les actions menées en la matière (mesures de gestion et de conservation, programmes scientifiques d'évaluation des ressources,)

Nos actions en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources sont relayées par divers canaux de communication et d'influence tant en interne qu'en externe : communiqués de presse, participation à des événements (semaine de la pêche responsable MSC, journées de la mer...), réseaux sociaux, et liaison avec les parties prenantes locales, régionales et internationales.

6.2.2. Pollution

Les activités en mer sont très encadrées, que ce soit par la réglementation ou des décisions internes. Le respect de la réglementation en matière d'environnement (rejets des ordures, prévention des pollutions, etc.) est notamment validé par les autorités qui délivrent et renouvellent annuellement les permis de navigation ainsi que par les audits internes et externes. Les risques environnementaux et risques de pollution sont donc maîtrisés et pris en compte dans les activités quotidiennes.

En mer, des critères plus stricts que la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires dite Convention MARPOL, sont appliqués par tous les navires. Les navires n'opérant pas dans les zones sensibles soumises à des réglementations particulières (type réserve naturelle des TAAF) appliquent cependant les mêmes dispositions dans une approche proactive et responsable.

Chaque navire est équipé des dotations adaptées permettant de lutter contre des pollutions qui pourraient survenir en cas d'événement accidentel. Les produits mis à bord sont choisis en priorité parmi les références présentant un caractère biodégradable.

A terre, la limitation au maximum de rejets polluants dans l'air, l'eau ou le sol, est prise en compte au travers de la politique de prévention du risque chimique et de la politique hygiène et sécurité

6.2.3. Économie circulaire

- Prévention et gestion des déchets

A terre, des filières responsables se mettent en place progressivement pour chaque type de déchets soigneusement triés à bord (bois, métaux, déchets pyrotechniques, produits chimiques...) et la valorisation maximale est la priorité de la Société.

En mer, des initiatives se développent pour limiter les rejets de production et valoriser ce qui était auparavant assimilé à des déchets.

Chaque navire de la pêche australe est soumis à un plan de gestion des ordures qui reprend la réglementation TAAF et les amendements MARPOL, ou uniquement les textes OMI / MARPOL pour les thoniers.

En matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, signalons qu'aucune marchandise conditionnée n'est perdue. Les rares invendus font l'objet de dons à des associations (ACH, Foyer des marins...).

- Utilisation durable des ressources
 - *Consommation d'eau*

En mer, l'eau douce nécessaire pour la vie à bord provient de l'eau de mer propre qui est désalinisée.

A terre, les activités de bureau, de transformation et de maintenance sont très peu consommatrices d'eau.

- *Consommation d'énergie*

Des mesures sont prises pour réduire toute surconsommation à terre comme en mer et améliorer l'efficacité énergétique des navires tel la révision des systèmes d'éclairage pour limiter les consommations électriques et donc d'énergie.

Les palangriers et le chalutier caseyeur ont fait l'objet de réduction de puissance des moteurs principaux dans un souci de réduction des consommations de carburant.

Les thoniers ont une propulsion diesel-électrique permettant économie d'énergie, réduction d'émissions polluantes et souplesse de conduite. La carène d'une partie de la flotte est protégée de peinture à base de silicone.

Des plans de gestion du rendement énergétique des navires sont réalisés : les navires sont équipés d'économètres et l'utilisation de variateurs et d'automates pour la propulsion et la production de froid permet aussi la réduction de consommation d'énergie.

L'engagement en matière d'amélioration de la performance énergétique, est continu. Ainsi SAPMER va procéder à un audit énergétique de ses installations à terre et de sa flotte, qui visera à dégager de nouvelles pistes pour une meilleure maîtrise de la consommation énergétique.

- *Consommation de matières premières*

Les poissons constituent la matière première de nos différents process (navire et unités de transformation). Nous nous inscrivons dans une gestion durable des pêcheries avec l'application stricte des quotas délivrés. Les tonnages sont suivis chaque semaine notamment par les contrôleurs de pêche et vérifiés au débarquement ; le niveau de capture est également systématiquement validé par les autorités compétentes.

6.2.4. Changement climatique

Certaines activités constituent potentiellement des postes d'émissions de gaz à effet de serre, tels que :

- Combustion d'hydrocarbures (carburant des navires).
- Fuites de fluides frigorigènes (gaz réfrigérants utilisés pour les chambres froides et les cales frigorifiques).
- Bilan carbone de la consommation électrique (bâtiments...).

En vertu des différents protocoles (1978 et 1997) et résolutions, notamment la résolution MEPC 117(58) de l'OMI sur le sujet, tous les navires sont titulaires de certificats de prévention de la pollution de l'atmosphère, y compris par les moteurs.

Un plan de gestion du rendement énergétique est établi pour chaque navire. Des dispositifs techniques sont en place pour limiter les consommations et rejets.

6.2.5. Protection de la biodiversité

Les efforts combinés de l'armement et des organisations régionales de gestion des pêches (CCAMLR, CTOI et APSOI) visent à garantir que les quantités prélevées ne mettent pas en danger les renouvellements de stock des espèces en garantissant la pérennisation de la biomasse reproductive

Des mesures allant au-delà de la réglementation sont en place à bord des navires pour limiter notre impact éventuel sur l'environnement et sur les espèces ciblées comme sur les espèces non ciblées. Des dispositifs techniques, organisationnels et humains permettent ainsi de limiter tout impact.

Enfin, rappelons que les reconnaissances apportées par les labels MSC ou FOS et les audits de tiers associés constituent une garantie de la responsabilité de nos pratiques pour la préservation de la biodiversité marine.

SAPMER privilégie dans sa stratégie une exploitation qualitative de valorisation des ressources afin de les pérenniser et de garantir leur transmission aux générations futures.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.3.1. Impact territorial, économique et social

De manière générale, l'emploi et le recours à des sociétés territoriales sont privilégiés. Les achats territoriaux également.

Si une partie des activités d'entretien des navires nécessite de faire appel à des sociétés externes, le plus souvent locales ou nationales, la majeure partie des interventions est réalisée par des collaborateurs internes à l'entreprise.



6.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Le Groupe s'implique dans des organisations professionnelles, organismes d'enseignement et associations diverses. Cette implication, souvent locale, se fait sous la forme de partenariat ou de mécénat.

- **Partenariat avec les instances professionnelles**

SAPMER est présent dans les principaux organismes du secteur pêche

Au niveau international :

- Commission Thonière de l'Océan Indien (CTOI)
- Commission pour la Conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)
- Accords sur les pêches dans le Sud de l'Océan Indien (APSOI)
- COLTO : Coalition of Legal Toothfish Operator pour promouvoir les opérateurs responsables contre la pêche illégale. Cette action contre la pêche illégale se fait au niveau international en collaboration avec les industries des autres pays associés à la pêcherie de légine australe.
- ISSF : International Seafood Sustainability Foundation pour valoriser les bonnes pratiques de pêche aux thonidés

Au niveau national :

- Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)

Au niveau local :

- Cluster Maritime de la Réunion,
- Ecole d'Apprentissage Maritime du Port,
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins,
- Conseil Maritime Ultra-Marin du Bassin de l'Océan Indien (CMUB),
- ADIR,
- ECOEX,
- Pôle de compétitivité
- QUALITROPIC.

SAPMER est un acteur important dans les structures de la filière pêche australe. Il est adhérent au Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC), membre du GIE Protection Légine et Ressources Halieutiques et opère pour le compte de l'État le patrouilleur OSIRIS.

SAPMER est également un acteur important dans la gestion des pêches dans les ZEE des TAAF en affrétant l'Austral et son équipage à la collectivité des TAAF pour mener les campagnes d'évaluation des stocks POKER et PIGE.

De la même façon et pour la filière thon, SAPMER est adhérent de l'Organisation de Producteurs de thon Congelé et Surgelé (ORTHONGEL).

SAPMER œuvre en transparence et en collaboration avec les administrations, les scientifiques, les instances internationales, les professionnels et les autres parties prenantes pour répondre aux exigences légales, réglementaires et normatives, et s'adapter à leurs évolutions tout en veillant à promouvoir une démarche globale visant la durabilité.

SAPMER est membre avec les autres armateurs de pêche à la légine de la Fondation d'Entreprises des Mers Australes.

SAPMER s'insère aussi dans le tissu social local en proposant un partenariat avec la ville du Port, permettant l'organisation de classes de ville. Celles-ci ont pour objectif de faire découvrir aux jeunes élèves des écoles primaires du Port l'activité de pêche australe et de les sensibiliser aux notions de pêche durable.

Le Groupe croit aussi en la solidarité des gens de la mer et soutien la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) de la Réunion en contribuant au budget de fonctionnement de ses 3 stations

6.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

La démarche de responsabilité sociétale appliquée aux achats se traduit par des critères de sélection des fournisseurs, tels que :

- Ethique et respect des droits de l'homme
- Respect de l'environnement
- Produits biodégradables
- Substances (produits chimiques) les moins dangereuses possibles, tant pour l'homme que pour l'environnement
- Produits locaux

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale concernent notamment les points suivants :

I. À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Comptes sociaux

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 lesquels font apparaître un bénéfice de **3 827 860.03 €**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts. »

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

Le Conseil propose d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à **3 827 860.03 €** de la façon suivante :

Report à nouveau	-	8 205 823,40 €
Affectation en RAN		3 827 860,03 €
Solde du report à nouveau après affectation	-	4 377 963,37 €

TROISIÈME RÉOLUTION

Prélèvements sur les primes de fusion

Le Conseil propose de prélever sur les primes de fusion les sommes nécessaires ; pour apurer les pertes antérieures, compléter la dotation à la réserve légale et procéder à la distribution des dividendes, comme suit :

Solde du report à nouveau après affectation du résultat	-	4 377 963,37 €
Primes de fusion		27 401 127,00 €
Prélèvement pour le RAN		4 377 963,37 €
Solde du report à nouveau après prélèvement		0,00 €
Prélèvement pour la réserve légale		1 960,00 €
Prélèvement pour la distribution de dividendes		2 099 158,80 €
Solde réserve légale après prélèvement		279 887,84 €
Solde prime de fusion après prélèvements		20 922 044,83 €

Dividendes :

Montant – Mise en paiement – régime fiscal du dividende

Le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,60 euro.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 12 septembre 2018.

Le paiement des dividendes sera effectué le 14 septembre 2018.

Dividende et détention par la Société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués non éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2017	- €	- €	Sans objet
31/12/2016	- €	- €	Sans objet
31/12/2015	- €	- €	Sans objet

QUATRIÈME RÉOLUTION

Comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 173 M€ et un bénéfice de 23 M€.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conventions règlementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées ; les intéressés ne prenant pas part au vote et leurs actions n'étant pas prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

II. À TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux adhérents (salariés et dirigeants) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la société et des sociétés françaises ou étrangères (sous réserve, le cas échéant, de l'obtention des autorisations administratives requises localement) qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344.1 du Code du travail.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,

3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation,
5. Décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toute mesure et procéder à toutes formalités nécessaires

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Le Conseil D'Administration

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications	2017	2016	2015	2014	2013
I – Capital en fin d'exercice (en K€)					
Capital	2 799	2 799	2 799	2 799	2 779
Nombre des actions ordinaires existantes	3 498 598	3 498 598	3 498 598	3 498 598	3 474 098
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II – Opérations et Résultats de l'exercice (en K€)					
Chiffres d'affaires hors taxes	89 140	97 841	67 779	69 786	74 192
Résultats avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2 941	11 952	-8 847	-12 954	3 280
Impôts sur les bénéfices	2 984	4 409	3 749	3 711	2 953
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-938	-495	0	0	4
Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3 828	2 269	-9 630	-15 329	1 539
Résultat distribué		0	0	0	699
III – Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,84	4,53	-1,46	-2,63	1,80
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1,09	0,65	- 2,75	- 4,38	0,44
Dividende attribué par action	0	0	0	0	0,20
IV – Personnel (en K€)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	196	220	218	278	263
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 161	15 133	13 319	19 043	16 782
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales ...)	1 794	1 725	1 392	2 180	2 088

CHAPITRE 2

COMPTES CONSOLIDÉS

- 26 → État du résultat global
- 27 → État de la situation financière
- 28 → Tableau de flux de trésorerie
- 29 → Variation des capitaux propres
- 30 → Notes aux états financiers consolidés



ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En milliers d'€	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires	2,1	172 945	129 523
Production stockée		5 113	-1 214
Autres produits de l'activité		1 239	842
Production		179 297	129 151
Achats consommés		-44 384	-30 615
Autres achats et charges externes	2,2	-43 034	-28 972
Charges de personnel (y.c. participation des salariés)	2,3	-43 138	-28 586
Impôts et taxes		-8 192	-6 783
Autres produits et charges d'exploitation	2,2	-2 072	-4 218
EBITDA¹		38 477	29 976
Dotations aux amortissements et dépréciations		-11 881	-7 382
Résultat opérationnel courant		26 596	22 594
Autres charges / produits opérationnelles		3 482	-5 771
Résultat opérationnel	2,6	30 078	16 823
Coût de l'endettement financier net		-2 929	-3 227
Autres produits et charges financiers		-2 055	537
Résultat financier	2,4	-4 984	-2 690
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat avant impôts sur les bénéfices		25 094	14 133
Impôts sur les résultats	2,5	-2 037	-2 027
Quote- part dans le résultat des entreprises associées		-215	
Résultat net de l'ensemble consolidé		22 842	12 105
Revenant :			
Aux actionnaires de la société mère		22 842	12 105
Aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat par action	4,2	6,53	3,46
Résultat dilué par action	4,2	6,53	3,46
Nombre moyen d'actions ordinaires	4,2	3 498 598	3 498 598
Nombre dilué moyen d'actions ordinaires	4,2	3 498 598	3 498 598
ETAT DU RESULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		22 842	12 105
Ecart de conversion		-123	0
Instruments financiers		614	630
Effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global		0	0
Autres éléments du résultat global de la période après impôts		493	630
Résultat global total de la période		23 335	12 736
Revenant :			
Aux actionnaires de la société mère		23 335	12 736
Aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0

- Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.
- ¹ EBITDA : résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En milliers d'€	Note	2017	2016
Immobilisations corporelles	3.1	131 485	131 070
Goodwills		3 258	3 258
Immobilisations incorporelles	3.2	1 189	1 493
Participations dans des entreprises associées		1 562	2 051
Actifs financiers, créances clients et autres créances		9 901	11 015
Impôts différés	3.12	0	4
Instruments financiers dérivés		0	0
Total actif non courant		147 396	148 891
Stocks	3.3	23 780	18 206
Créances clients et comptes rattachés	3.4	31 202	32 114
Autres créances	3.5	4 599	3 171
Etat - impôts sur les bénéfices à recevoir		310	80
Instruments financiers dérivés		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	3 422	4 716
Total actif courant		63 312	58 287
Actifs non courants détenus en vue de la vente			0
Total actif		210 707	207 178
Capital social		2 799	2 799
Autres réserves		6 762	6 762
Ecart de conversion		-70	53
Résultats non distribués		62 502	38 965
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		71 992	48 579
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
Total capitaux propres		71 993	48 579
Emprunts et dettes financières	3.7	62 947	74 730
Instruments financiers dérivés		0	1 600
Impôts différés	3.12	10 840	11 586
Provisions pour engagement de retraite	3.10	1 673	1 552
Provisions pour autres passifs	3.11	2 028	6 040
Autres dettes non courantes	3.8	738	0
Total passif non courant		78 227	95 508
Emprunts et dettes financières	3.7	14 757	7 905
Instruments financiers dérivés		558	473
Provisions pour autres passifs	3.11	0	2 229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 181	30 768
Etat - impôts sur les bénéfices à payer		725	767
Autres dettes d'exploitation	3.8	26 266	20 949
Total passif courant		60 487	63 091
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		0	0
Total passif et capitaux propres		210 707	207 178

- Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En milliers d'€	Note	2017	2016
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		25 094	14 133
Dotations nettes aux amortissements et provisions		8 898	9 971
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		-684	278
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		0	0
Plus et moins values de cession		366	96
Autres variations sans incidences sur la trésorerie		-5 201	5 771
Impôts versés		-3 280	0
Capacité d'autofinancement		25 193	30 249
Incidence de la variation BFR		-11 881	-20 501
Coût de l'endettement financier net		2 929	3 227
Flux net de trésorerie généré par l'activité		16 241	12 974
Acquisition immos corporelles		-10 121	-3 336
Acquisition immos incorporelles		-78	-13
Cession d'immos corp et incorp		7	0
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales / variation de périmètre		0	-803
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-10 192	-4 152
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés /reçus		154	0
Dividendes versés aux minoritaires		0	0
Variation des autres fonds propres		0	0
Encaissements provenant d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		-5 933	-2 253
Intérêts financiers nets versés		-2 959	-3 241
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-8 738	-5 494
Incidences des variations de taux de change			
VARIATION DE TRÉSORERIE		-2 689	3 329
Trésorerie à l'ouverture		4 698	1 369
Trésorerie à la clôture		2 010	4 698

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En milliers d'€ Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère				Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
	Capital social	Autres Réserves	Ecarts de conversions	Résultats non distribués		
Au 1er janvier 2016	2 799	6 762	0	25 292	1	34 853
Ecarts de conversion	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers	0	0	0	630	0	630
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	630	0	630
Résultat net	0	0	0	12 106	0	12 106
Total des produits comptabilisés	0	0	0	12 736	0	12 736
Autres variations	0	0	0	487	0	487
Variation de périmètres	0	0	53	451	0	504
Effet des options de souscriptions	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2016	2 799	6 762	53	38 966	1	48 579
Au 1^{er} janvier 2017	2 799	6 762	53	38 966	1	48 579
Ecarts de conversion	0	0	-123	0	0	-123
Instruments financiers	0	0	0	616	0	616
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	-123	616	0	493
Résultat net	0	0	0	22 842	0	22 842
Total des produits comptabilisés	0	0	-123	23 458	0	23 335
Autres variations	0	0	0	77	0	77
Variation de périmètres	0	0	0	0	0	0
Effet des options de souscriptions	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2017	2 799	6 762	-70	62 501	2	71 993

- Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (k€) et les différences de ± 1 k€ sont dues aux arrondis.

Les états financiers consolidés comprennent la société SAPMER SA et ses filiales, l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ».

SAPMER est l'opérateur historique de la grande pêche dans les eaux des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) au départ de l'île de la Réunion. Créée en 1947, SAPMER exploite une flotte en pleine propriété de quatre palangriers congélateurs pour la pêche à la légine, un chalutier caseyeur congélateur pour la pêche à la langouste et cinq thoniers senneurs surgélateurs (surgélation à bord à -40°C) pour la pêche au thon (Albacore et Listao) dans l'Océan Indien.

Ces états financiers ont été arrêtés le 19 mars 2018 par le conseil d'administration.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. BASE DE PRÉPARATION

Principes comptables

Les Etats Financiers Consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Au 31 décembre 2017, le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne et utilisé par SAPMER pour l'établissement de ses états financiers ne présente pas de différence avec le référentiel publié par l'IASB. Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est disponible sur le site internet :

<http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/iasfr.htm#adopted-commission>

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des navires pour lesquels la valeur comptable a été remise à sa « juste valeur » au 1^{er} janvier 2007.

La préparation des états financiers en conformité avec le référentiel IFRS suppose l'utilisation de jugements et d'estimations comptables significatifs. Il suppose que la direction établit des estimations et des hypothèses concernant les procédures d'application de méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement et de complexité, ou les domaines où les hypothèses et estimations sont significatives par rapport aux comptes consolidés sont décrits dans la note 1.18.

1.2. ÉVOLUTION DES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2017

Aucune nouvelle **norme IFRS**, pour **International Financial Reporting Standards**, ne s'applique pour la 1^{ère} fois à compter du 1^{er} janvier 2017. Seuls quelques amendements s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017. Ces

amendements ont été adoptés par l'Union Européenne. Les nouveaux amendements aux normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017 n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe :

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017.

1.3. Consolidation

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale. Sont ainsi incluses dans le périmètre de consolidation toutes les sociétés dont la société SAPMER SA détient directement ou indirectement 20% des droits de vote au 31 décembre 2017.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'achat de sociétés par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, notamment les créances, dettes, produits et charges entre les sociétés du Groupe ainsi que les profits internes inclus dans les stocks et les plus ou moins-values réalisées sur des opérations de cession d'immobilisations entre des sociétés du Groupe.

La liste des principales sociétés du groupe figure en Note 5. La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 31 décembre ou 30 juin.

1.4. MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation :

La méthode utilisée est l'intégration globale. Pour la filiale sous contrôle conjoint, la méthode de mise en équivalence est utilisée.

Méthode de conversion :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des sociétés du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception des capitaux propres pour lesquels sont appliqués les cours historiques ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition d'une société étrangère sont convertis au taux de clôture.

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération.

Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère aux taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne « résultat financier ».

Les cours utilisés sont indiqués dans le tableau ci-après :

	Cours au 31/12/2017	Cours moyen de l'exercice
Roupie Mauricien (MUR)	40.6321	39.1540
Dollar US (USD)	1.1993	1.1297

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés, nette d'effet d'impôt sur le résultat si applicable, jusqu'à la cession ou à la liquidation de cet investissement net.

Au 31 décembre 2017, le groupe a pour monnaie fonctionnelle l'euro ; un écart de conversion de -70 K€ a été comptabilisé dans ses comptes.

Ecarts d'acquisition :

Si le prix d'acquisition d'une entreprise diffère de la quote-part de capitaux propres correspondant, l'écart de première consolidation est analysé et ventilé dans les postes du bilan appropriés.

L'écart entre la valeur des titres acquis et la juste valeur de la quote-part d'actif net identifié à la date de prise de participation est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

Au 31 décembre 2016, suite à la réorganisation du groupe, un écart d'acquisition (goodwill) de 3 258 K€ a été constaté dans les comptes du Groupe.

Conformément à la norme IAS 38, le goodwill a été affecté aux UGT correspondantes. Les sociétés concernées par le goodwill sont les sociétés IOSMS et TFC. Celles-ci exploitant les thoniers à pavillons mauriciens et seychellois, c'est à l'UGT « Pêcherie thonière Maurice et Seychelles » que ce goodwill a été alloué. Les tests de dépréciation en découlant n'ont pas mis en évidence d'indice de perte de valeur au 31.12.2017.

Pour déterminer la juste valeur des UGT, le groupe détermine l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés sur une période de 5 ans pour chacune des UGT, sur la base d'hypothèses économiques, d'activité et de résultat considérées par la Direction Générale du groupe comme les plus probables. Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés sont déterminés sur la base des business plans du groupe établis sur 5 ans. Ces flux sont actualisés à un taux apprécié sur la base du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le groupe. Des analyses sont ensuite menées afin de déterminer la sensibilité des valeurs obtenues à la variation d'une ou plusieurs hypothèses du business plan. La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (discounted cash flows) utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des UGT auxquelles sont affectés les goodwills présentant, par construction, un caractère aléatoire, les cash flows futurs effectifs peuvent donc différer des projections de flux futurs utilisées pour déterminer la valeur d'utilité.

À noter que les estimations de la valeur recouvrable des UGT – en l'espèce leur juste valeur – sont réalisées chaque année dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciations des goodwills, et ce, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Les principales hypothèses et prévisions sont présentées ci-dessous :

- Pan d'affaires couvrant la période 2018-2022 pour chacune des UGT, établi sur la base des données financières ajustées ;
- Augmentation des prix du thon brut de 1.5% par an
- Augmentation du prix du gasoil de 1.5% par an
- Taux de change EUR/USD : 1.20
- Utilisation de flux de trésorerie normatifs au-delà de la 6e année ; le poids des flux normatifs actualisés représente entre 45% et 75% de la valeur d'utilité totale selon les UGT

1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels et les permis de mise en exploitation (de navires).

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication de dépréciation de l'immobilisation incorporelle. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- Logiciel : 3 ans à 5 ans ;
- Permis de mise en exploitation : 22 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors navires) sont inscrites à leur coût d'acquisition (où de production interne) diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les navires au bilan du groupe au 1er janvier 2007 ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à cette date.

Les navires sont décomposés en 4 à 6 composants suivant le type de navires (et activités), y compris l'élément « grosse réparation ».

Chaque composant ayant sa durée d'utilité propre, toutefois le composant le plus significatif « structure » représente de 75 à 85% de la valeur du navire.

Les durées d'utilité des bateaux sont déterminées en fonction de l'utilisation probable que la société fera desdits navires pour poursuivre leur exploitation actuelle, dans un contexte similaire, sous réserve que cette durée ne dépasse pas la durée de vie restante du navire (dans l'activité actuelle).

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession en tenant compte d'une valeur résiduelle et calculés selon le mode linéaire, soit généralement :

- Agencements et aménagements : 3 à 12 ans
- Matériel Bureau & Informatiques : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Navires : structure : 15 à 25 ans
- Navires : grosse réparation : 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Une dépréciation de 1 250 K€ a été comptabilisée sur un navire dont la valeur recouvrable a été reconsidérée.

Contrat de location financement ou location simple

Les contrats de location financement immobiliers et mobiliers où le Groupe assume la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière, afin d'obtenir un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du contrat. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de location financement sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie estimée de l'actif et le contrat de location, sauf dans les cas où il existe une assurance raisonnable que le loueur obtienne la propriété du bien à la fin du contrat de location financement, auquel cas, l'amortissement est alors calculé sur la durée d'utilisation du dit bien.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simples (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Quand un contrat de location simple se termine avant l'expiration de la période de location, les pénalités de sortie sont comptabilisées en charges de la période où le contrat se termine.

Suite au changement de périmètre de décembre 2016, l'exploitation de 4 nouveaux thoniers est intégrée dans les comptes du Groupe.

Ces thoniers sont en location et leurs contrats ont été classés en location simple.

Le groupe n'a pas opté pour une adoption anticipée d'IFRS 16.

1.6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, augmenté le cas échéant des frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, lorsqu'elle est considérée comme durable. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de l'un ou plusieurs des éléments suivants : quote-part de capitaux propres, comparables, plus-value potentielle sur éléments du patrimoine, perspectives de rentabilités mesurées à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

En 2014, SAPMER est entré dans le capital de la SAS Ecoex, société d'éco-extraction, nouvellement créée. Une dépréciation des titres de 49 K€ constatée sur 2016 a été maintenue à la clôture.

Le groupe ne disposait pas de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2017.

1.7. STOCKS

Les stocks d'approvisionnement sont valorisés selon la méthode du FIFO (First In First Out), puisque plus sensibles aux variations de prix en particulier pour les stocks d'appâts et de gasoil.

Les stocks de produits pêchés, produits finis et encours de production sont valorisés à partir du coût de production de l'année fiscale conformément à la norme IAS 2.

Une provision pour dépréciation a été constituée :

- chaque fois que la valeur de réalisation ou le cours du jour était inférieur à la valeur d'inventaire, d'une part
- en fonction de la rotation des différentes catégories d'articles, d'autre part.

1.8. CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.9. IMPÔTS DIFFÉRÉS ET COURANTS

Quand la base fiscale est différente de la base comptable, il convient de constater en consolidation un impôt différé actif ou passif.

La base fiscale fait référence aux valeurs inscrites dans les liasses de consolidation et déclarations fiscales individuelles.

La charge d'impôt est ajustée en conséquence de la manière suivante :

- quand le retraitement majore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé passif qui vient en diminution de ce résultat ou ces réserves,
- quand le retraitement minore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé actif qui vient en augmentation de ce résultat ou de ces réserves.

Par ailleurs, la méthode de l'impôt différé fait référence à la notion de décalage temporaire :

- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une minoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une majoration d'impôt ;
- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une majoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une minoration d'impôt.

Enfin, pour ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée est éliminée.

Le taux d'imposition retenu pour le calcul des impôts différés relatifs aux sociétés françaises du Groupe est, pour l'exercice clos en 2017 de 25.83%. L'impact de cette diminution du taux d'imposition à horizon 2020 est de 972 K€, constaté en produit d'impôts.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une forte probabilité d'imputation des charges fiscales sur des résultats fiscaux positifs futurs.

Les impôts courants sont déterminés sur la base de taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe est présente et génère du résultat imposable.

1.10. TRÉSORERIE NETTE

Pour le bilan, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement (avec des maturités inférieures à 3 mois ou libérables à tout moment).

Les découverts bancaires figurent au passif courant dans les « emprunts ».

1.11. CAPITAL

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles, autres que pour un rachat, nettes de taxes, viennent en moins de la prime d'émission. Lorsque la société ou ses filiales achètent ses propres actions, le prix payé incluant les coûts afférents nets de taxes est déduit des capitaux propres jusqu'à leur cession. Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

1.12. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

L'incidence des provisions réglementées, notamment les amortissements dérogatoires, a été éliminée.

Le retraitement correspondant a consisté en l'élimination du résultat des sociétés consolidées, des dotations et reprises comptabilisées au cours de l'exercice, et en la réintégration du solde d'ouverture dans le poste « réserves consolidées ».

1.13. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Elles sont ensuite maintenues à leur coût amorti.

Les dettes financières sont classées en passif courant sauf si le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement sur une période supérieure à 12 mois après la date de clôture annuelle.

La Société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. Ces emprunts et lignes de crédit sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé.

Un emprunt de 17 M€ a été contracté en 2012, les covenants suivants ont été définis :

- le ratio Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 2 jusqu'à fin 2014 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
- le ratio Dette nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être inférieur à 4,5 sur 2012, 3,5 sur 2013 et inférieur à 3 par la suite.

Le non-respect d'un ou de ces deux ratios n'entraînent pas d'exigibilité anticipée.

Un emprunt de 13 M€ a été contracté en 2012, les covenants suivants ont été définis :

- le ratio Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 2.3 jusqu'à fin 2012, 2 sur 2013 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
- le ratio Dette nette consolidée sur le résultat opérationnel augmenté des dotations aux amortissements et provisions consolidé doit être inférieur à 4,5 sur 2012, 3,5 sur 2013 et inférieur à 3 par la suite.

Le non-respect d'un ou de ces deux ratios à la clôture de l'exercice N peut entraîner une « mise en défaut » de la société si les ratios ne sont pas respectés dans les comptes clos de l'exercice N+1.

- Par courrier du 21 juillet 2016, l'AFD a accordé à SAPMER pour 2016 et 2017 la modification du ratio dette nette consolidée sur les capitaux propres inférieur à 2 pour 2016 puis jusqu'à la fin du remboursement du crédit, inférieur à 1.5 et du ratio dette nette consolidée sur l'EBITDA consolidé inférieur à 5.0 en 2016 et inférieur à 3.0 à partir de 2017 jusqu'à la fin du remboursement du crédit.

Les objectifs sur les ratios « Gearing (Dettes nettes sur Capitaux propres) » et « Leverage (Dettes nettes sur EBITDA) » ont été atteints en 2017. 9.6 M€ sont donc maintenus en emprunts et dettes financières non courants

Le ratio de Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres représente :

En milliers d'€	2017	2016
Dette nette consolidée (Note 3.6)	73 754	77 391
Capitaux propres	71 992	48 579
Ratio d'endettement	1.02	1.59

La Dette nette consolidée correspond au total des emprunts diminué de la trésorerie et des crédits vendeur / compte-courants classés en actifs non courants.

Au 1^{er} trimestre 2016, SAPMER SA a transmis à l'ensemble des banques ayant participé au financement de ses 5 thoniers, une demande de report de ses échéances en capital sur une durée d'un an à partir du 31 mars 2016 afin de mobiliser sa trésorerie sur son programme d'investissements lancé en 2015. Tous nos partenaires financiers ont accepté ce moratoire. Ce report de paiement s'est achevé en juillet 2017.

1.14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se rapportent principalement à des provisions pour litiges et autres risques.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. La Direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

1.15. AVANTAGE AU PERSONNEL

Engagement de retraite

Les obligations des sociétés du Groupe liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2017 selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Les paramètres retenus tiennent compte :

- d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite,
- d'un taux prévisionnel de progression annuelle des salaires,
- de l'ancienneté du personnel,
- de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite, dans chacun des pays concernés,
- et d'un taux d'actualisation correspondant à la rentabilité des placements à long terme.

Participation/ intéressement et primes attribuées aux salariés

Le Groupe reconnaît une dette et une charge de personnel pour primes/ intéressement et participation suivant des formules de calculs tenant compte du résultat des sociétés concernées. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

1.16. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt ou des contrats à terme de devises étrangères pour se couvrir des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts ou de change. Ces instruments financiers sont évalués en fonction du marché (« Mark to Market ») à chaque arrêté comptable, à leur juste valeur.

La valeur de marché, comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre, est une indication instantanée calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés et est en conséquence susceptible d'évoluer,

favorablement ou défavorablement, en fonction des mouvements des marchés.

Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme. La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

1.17. MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action (dilué) est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose plus au 31 décembre d'instruments dilutifs.

1.18. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Jugements

Lors de l'application des méthodes comptables du Groupe décrites ci-dessus, la Direction a réalisé les jugements suivants qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers (à l'exclusion de ceux impliquant des estimations. Lesquels sont présentés dans les paragraphes ci-dessous).

Provision pour autres passifs

La Direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

Utilisation d'estimations

Le Groupe fait des estimations et des hypothèses relatives à l'avenir. Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque d'entraîner un ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des exercices suivants sont :

- La détermination de la juste valeur des instruments financiers (couvertures de taux d'intérêts) ;
- Les impôts différés.

Le contexte actuel de crise économique rend l'appréhension des perspectives économiques et financières plus complexe. C'est dans ce contexte de crise que le groupe a réalisé ses

estimations et appréciations en toute rigueur et au mieux de sa connaissance.

Au 31 décembre 2017, la capitalisation boursière du groupe s'élève à 108.8 M€ (cours de Bourse de l'action au 31 décembre 2017 : 31.10 euros), soit un montant supérieur au montant des capitaux propres à cette même date (72 M€).

Continuité d'exploitation

Du fait des opérations de financement conclues avec succès et des mesures mises en œuvre pour suivre et contrôler les variations de besoin en fond de roulement et malgré le montant significatif de dette additionnelle nécessaire pour financer les investissements au cours de ces dernières années, le groupe a su maîtriser sa position à court terme en matière de liquidité. Selon ses attentes, le plan d'amélioration de l'organisation thonière a commencé à porter ses fruits et sera donc poursuivi en 2018. La performance opérationnelle du Groupe sera capable d'assurer la continuité de son exploitation avec son niveau d'endettement actuel. Après examen, la Direction estime que le Groupe a les ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans un futur proche. Par conséquent, le Groupe continue de préparer ses états financiers consolidés sur une base de continuité d'exploitation.

1.19. INFORMATION SECTORIELLE

La présentation sectorielle est fondée sur les systèmes de reporting internes du Groupe et est organisée en deux segments :

- L'activité « **Pêcherie** » qui comprend les ventes de langoustes et autres poissons pêchés par le chalutier caseyeur, légines et autres poissons pêchés par les palangriers, et thons bruts (thons pêchés et non valorisés),
- L'activité « **Valorisation** » qui comprend les ventes de thons transformés (thons pêchés et processés en longes, steaks).

1.20. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme "détenus en vue de la vente" lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. PRODUCTION

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits pêchés et transformés et les prestations de stockage pour le compte de tiers.

En milliers d'€	2017			Variation en %
	2017	périmètre constant	2016	
Activité pêche	153 816	110 281	114 955	33,81%
Valorisation	19 129	10 450	14 568	31,31%
Total chiffre d'affaires	172 945	120 731	129 523	33,52%

En milliers d'€	2017	2016	Variation en %
	Japon	15 537	11 598
Asie	62 243	61 220	1,67%
Réunion , Maurice et Seychelles	49 433	16 600	197,79%
Amérique du Nord	7 531	10 320	-27,02%
Métropole et CEE	31 885	24 118	32,20%
Autres	6 316	5 667	11,45%
Total chiffre d'affaires	172 945	129 523	33,52%

Les autres produits de l'activité comprennent :

- les prestations de gestion des navires, les remboursements d'assurance et autres produits divers.

2.2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En milliers d'€	2017			Variation en %
	2017	périmètre constant	2016	
Transport sur ventes	6 548	3 447	5 931	10,40%
Locations	8 408	275	2 762	204,37%
Primes d'assurance	2 006	1 337	1 420	41,29%
Autres charges d'exploitation	21 641	13 846	15 761	37,31%
Déplacements et missions	4 431	2 735	3 098	43,03%
Total Autres achats et charges externes	43 034	21 641	28 972	48,53%

Les autres charges d'exploitation sont constituées par :

- les licences thoniers et une indemnisation de résiliation de contrat.

2.3. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

Effectif	2017			Variation en %
	2017	périmètre constant	2016	
Officiers	197	141	139	41,73%
Matelots	567	404	391	45,01%
Total Mer	764	545	530	44,15%
Cadres et assimilés	56	26	19	194,74%
Employés	74	27	27	174,07%
Ouvriers	118	30	30	293,33%
Total Terre	248	83	76	226,32%
Total effectifs	1 012	628	606	67,00%

En milliers d'€	2017			Variation en %
	2017	périmètre constant	2016	
Salaires bruts	34 019	21 731	21 919	55,21%
Intérimaires	6 120	3 819	3 982	53,70%
Charges non décaissables liées aux options de souscription				
Charges sociales et autres charges de personnel	2 998	2 172	2 686	11,64%
Charges de personnel	43 138	27 723	28 586	50,90%

2.4. RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'€	2017			Variation en %
	2017	périmètre constant	2016	
Produits des placements financiers	2	2	59	-96,28%
Charges d'intérêts	-2 931	-2 931	-3 286	-10,80%
Coût de l'endettement financier net	-2 929	-2 929	-3 227	-9,23%
Variation des provisions financières	0	0	-49	-100,00%
Autres charges et produits financiers	528	801	-320	-265,05%
Résultat de change	-2 583	-2 021	906	385,17%
Résultat financier	-4 984	-4 149	-2 690	85,29%

2.5. RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

En milliers d'€	2017	2016
Courants	3 009	1 840
Différés (Note 3.12)	-972	187
Total	2 037	2 027

Les différences constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, retenu pour l'établissement des comptes consolidés, et le taux effectif constaté sur l'exercice sont les suivantes :

En milliers d'€	2017	2016
Résultat consolidé avant impôts	24 878	14 133
<i>Charges fiscales théoriques (33,33%)</i>	8 292	4 710
<i>Impact sur l'impôt</i>	0	0
<i>Incidences des différences permanentes</i>	-236	192
<i>Incidences des différences temporaires</i>	89	0
<i>Incidence de situations fiscales particulières</i>	0	0
<i>Incidence des différences de taux d'imposition</i>	-2 825	-721
<i>Autres</i>	-3 283	-2 154
<i>Charge d'impôt inscrite au compte de résultat ensemble des activités</i>	2 037	2 028
<i>Impact de l'activité cédée sur l'impôt différé</i>	0	0
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat activités poursuivies	2 037	2 028

2.6. RÉPARTITION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En milliers d'€	2017	2016
Activité pêche	27 095	25 356
Valorisation	2 983	-8 534
Résultat opérationnel avant changement de périmètre	30 078	16 823
Résultat opérationnel des activités cédées	0	0
Résultat opérationnel	30 078	16 823

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX

3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'€	Immobilisations en cours	Terrains et Constructions	Navires et révisions	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 31 décembre 2015					
Valeur nette à l'ouverture	188	221	123 022	102	123 529
Différences de change					
Actifs non courants détenus en vue de la vente					
Variation de périmètre	228	198	5 497	189	6 112
Acquisitions / mise en service	356		8 412	15	8 783
Cessions	-188		-94		-282
Apport des défiscaliseurs			1 999		1 999
Dépréciations / Amortissements		-206	-8 800	-62	-9 068
Valeur nette à la clôture 31 décembre 2016	584	213	130 036	244	131 070
Au 31 décembre 2016					
Valeur brute	584	3 273	207 825	1 127	212 808
Apport des défiscaliseurs			-16 523		-16 523
Dépréciation cumulée		-3 059	-61 266	-887	-65 212
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	584	213	130 036	244	131 070
Au 31 décembre 2017					
Valeur nette à l'ouverture	584	213	130 036	244	131 070
Différences de change					
Actifs non courants détenus en vue de la vente					
Variation de périmètre					0
Acquisitions / mise en service	485	502	8 875	259	10 121
Cessions / Diminution			-2 208	-79	-2 287
Apport des défiscaliseurs			1 999		1 999
Dépréciations / Amortissements		-78	-9 320	-29	-9 427
Valeur nette à la clôture au 31- décembre 2017	1 069	637	129 382	396	131 486
Au 31 décembre 2017					
Valeur brute	1 069	3 775	214 492	1 307	220 642
Apport des défiscaliseurs			-14 524		-14 524
Dépréciation cumulée		-3 137	-70 586	-916	-74 639
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	1 069	637	129 382	396	131 486

En milliers d'€	2017	2016
Valeur brute	92 273	92 273
Apport des défiscaliseurs	-14 524	-16 523
Dépréciation cumulée	-26 843	-23 345
Valeur nette comptable	50 907	52 405

En milliers d'€	2017	2016
Activité pêche	131 395	131 070
Valorisation	90	
Total	131 486	131 070

3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'€	Permis de mise en exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2016			
Valeur nette à l'ouverture	1 201	511	1 713
Différences de change			
Changement de périmètre			
Acquisitions ou transfert		79	79
Cessions		-7	-7
Dépréciations / Amortissements	-88	-212	-300
Valeur nette à la clôture	1 113	378	1 493
Valeur brute			
	2 000	1 278	3 278
Amortissement cumulé			
	-887	-899	-1 786
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	1 113	378	1 493
Au 31 décembre 2017			
Valeur nette à l'ouverture	1 113	378	1 492
Différences de change			
Variation de périmètre			
Acquisitions ou transfert		78	78
Cessions			
Dépréciations / Amortissements	-88	-293	-381
Valeur nette à la clôture	1 028	163	1 189
Valeur brute			
	2 000	1 356	3 356
Amortissement cumulé			
	-975	-1 192	-2 167
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	1 025	163	1 189

3.3. STOCKS

STOCKS		
En milliers d'€	2017	2016
Matière Première et autres approvisionnements	6 645	5 622
Produits Intermédiaires et Finis	17 206	8 526
Variation de périmètre		4 843
Moins : provision pour dépréciation	-71	-422
Variation de périmètre		-363
Total	23 780	18 206

Evolutions des provisions pour dépréciation – en milliers d'€		
	2017	2016
Valeur à l'ouverture	422	1 622
Augmentation	71	422
Diminution	-422	-1 622
Valeur à la clôture	71	422

Dépréciation pratiquée au regard des prix de vente du mois de janvier 2018

3.4. CRÉANCES CLIENTS

CREANCES CLIENTS		
En milliers d'€	2017	2016
Créances clients brutes	31 399	24 797
Variation de périmètre		7 332
Moins : provision pour dépréciation	-197	-15
Total	31 202	32 114

3.5. AUTRES CRÉANCES

En milliers d'€	2017	2016
Avances et acomptes versés	864	383
Charges constatées d'avance	2 579	1 466
Autres créances d'exploitation	1 157	191
Variation de périmètre		1 132
Moins : provision pour dépréciation		
Total	4 599	3 171

3.6. DISPONIBILITÉS/ TRÉSORERIE ET DETTE NETTE

En milliers d'€	2017	2016
Valeurs mobilières de placement	0	0
Soldes bancaires	3 422	3 312
Disponibilités	3 422	3 312
Découverts bancaires	-1 412	-18
Variation de périmètre	0	1 404
Total trésorerie	2 010	4 698

En milliers d'€	2017	2016
Dettes financières	77 703	82 635
Actif non courant	-527	-527
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-3 422	-4 716
Dettes nettes	73 754	77 391

3.7. DETTES FINANCIÈRES

Variation des dettes financières au cours de l'exercice :

Variation des dettes financières au cours de l'exercice	2017	2016
A l'ouverture	82 617	79 864
Différences de change		
Intérêts courus non échus	-33	-12
Variation dettes sur participation	-360	19
Variation de périmètre		61
Nouveaux emprunts		4 937
Remboursement d'emprunts	-5 933	-2 253
A la clôture	76 291	82 617
Découverts bancaires	1 412	18
Total des dettes financières	77 703	82 634

La répartition des emprunts par type de taux et de devises :

En milliers d'€	2017	2016
Emprunts par type de taux		
Taux fixe	24 109	24 848
Taux variable	46 842	51 274
Variation de périmètre	0	61
Avant gestion de la dette	70 951	76 183
Taux fixe	69 451	74 622
Taux variable	1 500	1 500
Variation de périmètre	0	61
Après gestion de la dette	70 951	76 183
Emprunts par type de devises		
Euros	70 951	76 122
Autres devises		
Variation de périmètre	0	61
Emprunts bancaire par devise	70 951	76 183

En milliers d'€	2017	2016
Activité pêche	70 951	76 122
Valorisation		
variation de périmètre	0	61
Total	70 951	76 183

3.8. AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

En milliers d'€	2017	2016
Autres dettes non courantes		
Total non courant	0	0
Dettes sociales et fiscales	11 174	7 883
Avances et acomptes reçus		
Autres apports financiers		
Produits constatés d'avance		
Autres dettes d'exploitation	15 092	6 758
Variation de périmètre		6 308
Total courant	26 266	20 949

3.9. ÉTAT DES ÉCHEANCES DES EMPRUNTS ET DETTES

Analyse des passifs financiers et autres dettes	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total dettes
En milliers d'€				
Au 31 décembre 2017				
Emprunts bancaires	8 650	29 246	33 055	70 951
Autres emprunts	4 237			4 237
Variation de périmètre				
Dettes sur participation		645		645
Intérêts courus non échus	458			458
Découverts bancaires	1 412			1 412
Emprunts et dettes financières	14 757	29 891	33 055	77 703
Autres apports financiers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 181			18 181
Variation de périmètre dettes fournisseurs				
Avances et acomptes reçus				
Dettes fiscales, sociales	11 174			11 174
Autres dettes	15 092			15 092
Variation de périmètre autres dettes				
Produits constatés d'avance		0	0	
Total	59 204	29 891	33 055	122 150

3.10. PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les mouvements de la provision pour engagement de retraite sont les suivants :

PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE	2017	2016
En milliers d'€		
A l'ouverture	1 552	1 727
Coût des services rendus	193	242
Coût financier	20	35
Pertes et Gains actuariels	-92	-686
Reprise de provision		
Contributions payées		
Variation de périmètre		235
A la clôture	1 673	1 552

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sur les principales sociétés sont :

- un taux d'actualisation Taux iBoxx € Corporates AA 10+ plus une marge soit un taux de 1.30 % (1.31 % en 2016)
- un taux de mortalité basés sur des statistiques officielles (Insee).

Le Groupe ne couvre pas l'engagement de retraite par des versements à un fonds. Il n'y a donc pas de taux de rendement des actifs correspondants.

3.11. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Les provisions pour risques et charges se rapportent principalement à des provisions pour litiges.

Changement de périmètre/ Reclassement	Provisions pour autres passifs
Au 1/1/2016	235
Différences de change	
Changement de périmètre/ Reclassement	
Dotations aux provisions	8 034
Reprises (provision utilisée)	
Reprises (provision non utilisée)	
Au 31/12/2016	8 269
Au 1/1/2017	8 269
Différences de change	
Changement de périmètre/ Reclassement	
Dotations aux provisions	1 383
Reprises (provision utilisée)	-3 972
Reprises (provision non utilisée)	-3 652
Au 31/12/2017	2 028

Le groupe a entamé en 2016 une restructuration de l'activité valorisation. Les compensations liées à cette restructuration ont été négociées sur le 1^{er} semestre 2017. En conséquence, les provisions ont été reprises.

Nous avons fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2012-2013 et 2014. Les conclusions de l'administration nous ont été remises fin 2016. La négociation avec l'Administration fiscale en 2017 a abouti à un redressement définitif de 130 K€. La provision relative à ce contrôle fiscal a donc entièrement été reprise sur 2017.

3.12. IMPÔT DIFFÉRÉ

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles selon la méthode du report variable en utilisant un taux principal de 25.83% pour les impôts différés.

Les mouvements sur le compte « impôts différés » sont décrits ci-dessous :

En milliers d'€	2017	2016
A l'ouverture	-11 586	-10 943
Différences de change		
Engagement de retraite	-15	-199
Impôts différés sur Instruments financiers (Etat du Résultat global)	-214	-256
Produit/ charge (Note 2.5)	972	-187
A la clôture	-10 840	-11 586

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant, dans le bilan consolidé :

En milliers d'€	2017	2016
Impôts différés Actif		
Impôts différés Passif	-10 840	-11 586
Total	-10 840	-11 586

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés entre les entités françaises dans les états financiers du Groupe car les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et les sociétés sont intégrées fiscalement.

La ventilation des impôts différés est la suivante :

En milliers d'€	2017	2016
Elimination des marges en stocks		
Activation du crédit bail	-3 778	-5 480
Annulation des provisions réglementées	-2 658	-2 272
Retraitements de consolidation sociaux - ifrs	-5 272	-5 027
Provision pour indemnités de fin de carrière	368	382
Instruments financiers dérivés	144	560
Impact des décalages fiscaux	352	251
Déficits reportables activés		
Autres		
Total	-10 840	-11 586

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Engagements financiers donnés sur emprunts

En milliers d'€	2017	2016
Hypothèques maritimes	1 723	1 723
Cautions simplement hypothécaires	62 287	62 287
Hypothèques maritimes et ratios financiers	33 900	33 900
Total	97 910	97 910

Dans le cadre de certains financements, le Groupe a consenti une hypothèque au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement desdits prêts. Au 31 décembre 2017, bien que le montant total d'hypothèques enregistré auprès des administrations concernées soit indiqué ci-dessus, le montant total pouvant être appelé est limité au capital et les intérêts restant effectivement dû par le groupe, au titre des prêts garantis par ces hypothèques

Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers

Voir note 1.13

Engagements financiers

En milliers d'€	2017	2016
Hypothèques maritimes	1 723	1 723
Cautions simplement hypothécaires	62 287	62 287
Hypothèques maritimes et ratios financiers	33 900	33 900
Autres hypothèques de 1er rang		522
Total	97 910	98 432

Fondations des mers australes

Dans le cadre de la création de la « Fondation des Mers Australes » le Groupe SAPMER a versé 175 K€ sur une durée de 5 ans. Ce montant est cautionné par une banque.

Réunion Ecoex SAS

Le Groupe SAPMER, à la création de la SAS Réunion Ecoex, a participé à hauteur de 140 k€ au capital de cette SAS dont l'objet social est la recherche et développement dans le domaine de l'éco-extraction.

Autres obligations contractuelles

Les autres obligations contractuelles et engagements commerciaux significatifs, non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 décembre 2017 :

en milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Autres obligations contractuelles				
Contrats de location simple *	71 952	8 099	30 227	33 626
- Bâtiments	953	533	420	0
- Navires	70 999	7 566	29 807	33 626
Paiement des intérêts sur emprunts	8 129	1 994	4 179	1 956
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	80 081	10 093	34 406	35 582

* Les contrats de location simple correspondent à la somme actualisée des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables.

Autres engagements : A la connaissance du Groupe, aucun autre engagement hors bilan significatif n'existe à la clôture de l'exercice.

4.2. RÉSULTAT NET PAR ACTION

		2017	2016
	Résultat net	22 842	12 105
Actions Existantes			
	Moyenne pondérée d'actions ordinaires	3 498 598	3 498 598
	Résultat net par action (en €)	6,53	3,46
Dilué			
	Moyenne pondérée d'actions ordinaires	3 498 598	3 498 598
	Résultat net par action (en €)	6,53	3,46

4.3. ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement particulier qui pourrait impacter de façon significative les comptes clos au 31 décembre 2017, ou influencer leur lecture.

4.4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En 2017, une restructuration du Groupe a été opérée. Le Groupe est désormais contrôlé par la SAS SAPMER INVESTISSEMENTS elle-même détenue à 94.4 % par Jaccar Holdings SA. SAPMER INVESTISSEMENTS détient au 31 décembre 2017, 90 % des actions de la société SAPMER SA.

Les opérations entre la Société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

Les transactions avec des sociétés détenant des actions SAPMER SA comme SAPMER INVESTISSEMENTS ou des sociétés dont certains membres de la direction détiennent une influence significative, sont les suivantes :

En milliers d'€	2017	2016
Compte de résultat		
Prestations de services de support facturés par SAPMER SA		
Autres produits		30
Produits financiers		32
Approvisionnements		
Loyers navires	-7 702	-20
Prestations de services de support facturés par des parties liées	-1 376	-1 200
Charges financières	-31	-109
Bilan		
<i>Actif</i>		
Créances clients dues par des parties liées	431	189
Comptes courants due par des parties liées	601	599
Dépôts de garanties des bateaux en location	8 430	
<i>Passif</i>		
Dettes fournisseurs dues à des parties liées	3 123	367
Comptes courants due à des parties liées	3 525	6 010

4.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes se ventilent comme suit :

En milliers d'€	2017	2016
Euraudit, Cabinet Rousseau Consultants - 69 Lyon	33	35
HDM Conseil et Audit - 97 Sainte Clotilde - La Réunion	31	38
Total	64	73

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est donnée dans le tableau ci-après :

Sociétés	Localisation	% de capital détenu	Méthode de consolidation
SAPMER SA ^(*)	La Réunion	Mère	intégration globale
LES ARMEMENTS REUNIONNAIS SAS ^(*)	La Réunion	100%	intégration globale
ARMAS PÊCHE SAS (via SOPARMA) ^(*)	La Réunion	100%	intégration globale
SOPARMA SAS ^(*)	La Réunion	100%	intégration globale
ARMEMENT SAPMER DISTRIBUTION SARL ^(*)	La Réunion	99,6%	intégration globale
SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS	Ile Maurice	100%	intégration globale
TUNA FISHING COMPANY LTD	Seychelles	99%	intégration globale
INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES	Ile Maurice	100%	intégration globale
COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS	La Réunion	100%	intégration globale
MER DES MASCAREIGNES LIMITEE	Ile Maurice	50%	mise en équivalence

* Sociétés intégrées fiscalement

CHAPITRE 3

COMPTES ANNUELS

- 46 → Bilan
- 48 → Compte de résultat
- 50 → Annexes aux comptes annuels

Les comptes de la société SAPMER SA ne donnent qu'une image partielle de la situation financière du Groupe SAPMER. Celle-ci est décrite dans la partie "comptes consolidés" du présent rapport.

Les informations présentées relatives à SAPMER SA ne regroupent donc que les données les plus significatives et les plus utiles au lecteur, résumées sur la base des comptes de la société-mère.

Les autres éléments des comptes individuels ne contiennent pas d'éléments supplémentaires de nature à éclairer le jugement de l'investisseur.

En revanche, le rapport général des commissaires aux comptes ci-annexé concerne l'ensemble des comptes individuels.

Les états financiers complets, incluant l'annexe, sont disponibles sur simple demande auprès de la Société :

Département Communication - Groupe SAPMER SA - Darse de Pêche - 97823 Le Port - La Réunion

Tél. +262 2 62 42 02 73 - E.mail : communication@sapmer.com et sur notre site internet : www.sapmer.com sous la rubrique Espace Actionnaires/Documentations/Rapports financiers.



BILAN ACTIF

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En K€	BRUT	Amortissements	Net (31/12/2017)	Net (31/12/2016)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 282	1 146	136	297
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 000	975	1 025	1 113
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	3 282	2 121	1 161	1 410
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	3 400	2 996	404	15
Installations techniques, matériel et outillage industriel	172 802	61 651	111 152	113 039
Autres immobilisations corporelles	577	522	55	50
Immobilisations en cours	47		47	156
Avances et acomptes	422		422	200
TOTAL immobilisations corporelles	177 249	65 169	112 080	113 460
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	4 349	49	4 300	4 300
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1		1	1
Prêts	517		517	517
Autres immobilisations financières	1 328		1 328	1 300
TOTAL immobilisations financières	6 195	49	6 146	6 117
ACTIF IMMOBILISÉ	186 726	67 339	119 387	120 987
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	5 193		5 193	5 200
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	10 614	38	10 576	6 663
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours	15 807	38	15 768	11 862
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	853		853	356
Créances clients et comptes rattachés	9 972	125	9 847	17 919
Autres créances	28 112		28 112	24 176
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances	38 937	125	38 812	42 451
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	473		473	2 616
Charges constatées d'avance	1 051		1 051	960
TOTAL disponibilités et divers	1 524		1 524	3 577
ACTIF CIRCULANT	56 268	163	56 104	57 890
Ecart de conversion actif	63		63	71
TOTAL GÉNÉRAL	243 056	67 502	175 554	178 948

BILAN PASSIF

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En K€	31/12/2017	31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	2 799	2 799
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	34 163	34 163
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	278	278
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-8 206	-10 475
Résultat de l'exercice	3 828	2 269
TOTAL situation nette	32 862	29 034
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	8 331	5 897
CAPITAUX PROPRES	41 193	34 931
Provisions pour risques	1 307	8 341
Provisions pour charges	1 746	1 917
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 054	10 258
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 759	76 622
Emprunts et dettes financières divers	38 794	32 565
TOTAL dettes financières	111 553	109 187
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 542	17 240
Dettes fiscales et sociales	6 543	6 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 349	570
TOTAL dettes diverses	19 434	24 404
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	130 987	133 592
Écarts de conversion passif	321	167
TOTAL GÉNÉRAL	175 554	178 948

COMPTE DE RÉSULTAT (1^{ère} PARTIE)

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En K€	France	EXPORT	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 549	84 822	86 371	95 259
Production vendue de services	1 970	800	2 769	2 581
Chiffres d'affaires nets	3 519	85 622	89 141	97 841
Production stockée			3 520	-1 616
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			588	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 141	3 723
Autres produits			2 421	2 648
PRODUITS D'EXPLOITATION			100 809	102 596
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			25 468	23 440
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			153	395
Autres achats et charges externes			39 303	42 468
TOTAL charges externes			64 924	66 303
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 496	3 968
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			11 162	15 133
Charges sociales			1 794	1 725
TOTAL charges de personnel			12 956	16 857
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 276	5 392
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			168	511
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 824	3 280
TOTAL dotations d'exploitation			8 268	9 183
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			5 277	3 751
CHARGES D'EXPLOITATION			95 921	100 061
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			4 888	2 535

COMPTE DE RÉSULTAT (2^{ème} PARTIE)

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En K€	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 888	-13 884
Bénéfice attribué ou perte transférée	820	26
Perte supportée ou bénéfice transféré	537	284
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	207	98
Autres intérêts et produits assimilés	154	6 301
Reprises sur provisions et transferts de charges	71	122
Différences positives de change	585	1 467
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL produits financiers	1 017	7 988
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	63	103
Intérêts et charges assimilées	3 198	4 446
Différences négatives de change	1 851	1 635
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL charges financières	5 112	6 184
RÉSULTAT FINANCIER	-4 094	1 803
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 077	-12 339
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7	9
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 201	25
TOTAL produits exceptionnels	5 208	34
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 965	244
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	104	6
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 434	823
TOTAL charges exceptionnelles	4 503	1 073
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	705	-1 039
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	938	
Impôts sur les bénéfices	-2 984	-3 749
TOTAL DES PRODUITS	107 857	110 644
TOTAL DES CHARGES	104 029	103 855
BENEFICE OU PERTE	3 828	-9 630

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice clôturé au 31 décembre 2017 présente un montant total au bilan de 175 554 K€ et dégage un résultat bénéficiaire de 3 828K€.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 28/12/2016 applicable à la clôture de l'exercice ;

- ✓ continuité de l'exploitation ;
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ✓ indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- ✓ Dépôt de marque : 10 ans
- ✓ Logiciels : 1 an à 5 ans
- ✓ Permis de mise en exploitation : 22 ans

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- ✓ Agencements et aménagements des constructions : 10 à 14 ans
- ✓ Matériel de transport : 3 à 5 ans
- ✓ Navires : 15 à 25 ans
- ✓ Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- ✓ Mobilier : 3 à 5 ans

La principale acquisition de cet exercice est un navire baliseur pour 1.9 m€.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, augmenté le cas échéant des frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, lorsqu'elle est considérée comme durable.

1.3.1 Titres immobilisés

Sociétés	Localisation	% de capital détenu
LES ARMEMENTS REUNIONNAIS SAS (*)	La Réunion	100%
SOPARMA SAS (*)	La Réunion	100%
ARMEMENT SAPMER DISTRIBUTION SARL (*)	La Réunion	99,6%
SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS	Ile Maurice	100%
TUNA FISHING COMPANY LTD	Seychelles	99%
INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES	Ile Maurice	100%
COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS	La Réunion	100%
MER DES MASCAREIGNES LIMITEE	Ile Maurice	50%

(*) en intégration fiscale

En 2014, SAPMER est entrée dans le capital de la SAS Ecoex, société d'éco-extraction, nouvellement créée. Une dépréciation des titres de 49 k€ constatée en 2016 a été maintenue.

1.3.2 Autres immobilisations financières

Elles sont essentiellement constituées :

- ✓ du prêt à sa filiale SOPARMA dans le cadre du rachat d'actions à 100% de sa filiale ARMAS-PECHE en 2007 ; le solde au bilan est de 517 K€
- ✓ de l'avance financière en compte courant consentie à SAPMER HOLDING suite à la cession de TPSIO en 2013 ; son solde au bilan de l'exercice 2017 est de 527 K€
- ✓ de dépôts et cautionnements pour un montant de 801 K€

1.4 STOCKS

Les stocks d'approvisionnement sont valorisés selon la méthode du FIFO (First In First Out), puisque plus sensibles aux variations de prix en particulier pour les stocks d'appâts et de gasoil. Ils apparaissent au bilan pour un montant de 5 192 K€

Les stocks de produit apparaissent au bilan pour un montant de 10 614 K€. Ils sont constitués des stocks de produits pêchés, produits finis et encours de production. Ils sont valorisés à partir du coût de production de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- ✓ chaque fois que la valeur de réalisation ou le cours du jour était inférieur à la valeur d'inventaire, d'une part
- ✓ en fonction de la rotation des différentes catégories d'articles, d'autre part.

Une dépréciation de 38 K€ a été constatée en 2017.

1.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le poste « autres créances » est essentiellement constitué de comptes courants générés par des écritures d'intégration fiscale pour un montant de 5 924 K€, et des comptes courants des sociétés mauriciennes et réunionnaises filiales de SAPMER pour un montant de 21 335 K€

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6 CAPITAL ET AUTRES CAPITAUX PROPRES

Il est constitué de 3 498 598 actions à 0.80 € entièrement libérées. Il n'existe pas de plans à effet dilutif.

Les autres capitaux propres correspondent à des primes d'émission pour 6 696 k€ et des bonis de confusion pour un montant de 27 401 K€

1.7 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Des amortissements dérogatoires sont comptabilisés annuellement pour constater l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement de la valeur résiduelle des navires). Le montant total cumulé

au bilan est de 8 331 K€. La contrepartie de ces provisions réglementées a été constatée en charges exceptionnelles : 2 434 K€ ont été comptabilisés en 2017.

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Une provision pour grosse réparation est constituée sur 5 ans (visite quinquennale pour la reclassification des navires) pour un montant total cumulé de 1 746 K€
- Une provision pour pertes de change a été constituée pour 63 K€
- Suite aux conclusions d'un contrôle fiscal entamé en 2015, une provision pour amendes et pénalités de 34 K€ avait été comptabilisée. Ce litige avec l'Administration fiscale ayant trouvé son issue en 2017, cette provision a été entièrement reprise.
- Une provision pour autres risques et charges a été réajustée pour 300 K€ : son montant au bilan est de 945 K€
- Suite à la restructuration du Groupe, une provision pour litige de 7 430 K€ avait été enregistrée en 2016. Un accord ayant été conclu, cette provision a été entièrement reprise sur l'exercice 2017.
- Une provision pour litiges sociaux a été constituée pour 299 K€

Le montant total des provisions pour risques et charges s'élève à 3 053 K€ à la fin de l'exercice.

1.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

La Société a atteint ses objectifs sur les ratios « Gearing (Dettes nettes sur Capitaux propres) » et « Leverage (Dettes nettes sur EBITDA) ». La dette financière long et moyen terme et notamment les 9.6 M€ liés à l'emprunt AFD restent donc classées en dette à plus d'un an d'échéance, pour un montant de 62.2 M€.

Afin de réduire son exposition aux risques de marché liés aux variations de taux d'intérêts, Sapmer utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir la totalité de sa dette.

La couverture consiste à échanger un taux variable contre un taux fixe. Dans le cadre de cette couverture ainsi mise en place, les produits et charges sur les instruments dérivés sont comptabilisés en résultat financier et viennent compenser les charges et les produits des éléments couverts. En fin d'exercice, la juste valeur de ces instruments financiers a été estimée à 609 K€ (perte latente).

Une convention de trésorerie a été signée entre SAPMER et ses filiales. Le montant en compte courant à la fin de l'exercice s'élève à 34 688 K€.

Une convention de trésorerie a été signée entre SAPMER et SAPMER Investissements. Le montant en compte courant à la fin de l'exercice s'élève à 3 525 K€.

1.10 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les produits et créances en devises qui ont fait l'objet d'une couverture figurent au bilan à un cours négocié.

Les disponibilités en devises figurent au bilan au cours de clôture.

2. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

SAPMER a opté pour le régime d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2008 : le groupe est constitué de Sapmer et de quatre filiales : Armement Sapmer Distribution, Les Armements Réunionnais, Soparma et Armas-pêche. Cette convention a été reconduite pour 5 ans. La charge d'impôts constatée en 2017 est de 3 008 k€.

SAPMER est consolidée par intégration globale au sein du groupe Jaccar Holdings France.

3. ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

- L'action de la Société Sapmer cotée sur le marché Alternext de Euronext Paris a clôturé au 31 décembre 2017 à 31.10 €
- En 2017, une restructuration du Groupe a été opérée. SAPMER est désormais détenue à 90 % par la SAS SAPMER INVESTISSEMENTS dont le siège social est à la Réunion.

4. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Il n'y a pas d'évènement particulier qui pourrait impacter de façon significative les comptes clos au 31 décembre 2017, ou influencer leur lecture.

CHAPITRE 4

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- 54 → Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 57 → Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 60 → Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SAPMER, S.A.** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3. Justification de nos appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- L'annexe mentionne, dans sa note 1.4, l'existence de goodwill à l'actif du bilan consolidé pour un montant cumulé de 3,3 M€ de même que les travaux menés par la Direction pour procéder à leur test de valeur. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et contrôlé les modalités de calcul mises en œuvre permettant d'aboutir, le cas échéant, à leur dépréciation ;

- Les covenants stipulés au contrat d'emprunt, mentionnés en note 1.13 de l'annexe ont été respectés au 31 décembre 2017, la dette correspondante a été conservée en passif non courant. Nous avons analysé et validé la position retenue par le Groupe ;
- Votre groupe constitue des provisions pour risques et charges telles que décrites dans les notes 1.14 et 3.11 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur la base desquelles ont été opérées les reprises de provisions de l'exercice.
- Les modalités d'évaluation des stocks enregistrés à l'actif du bilan sont décrites en note 1.7 de l'annexe. Nous avons apprécié la correcte application des méthodes d'évaluation des coûts d'entrées des biens et des méthodes de dépréciation à la clôture.

4. Vérifications des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Sainte-Clotilde et à Lyon, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

BDO-HDM Audit
Membre de BDO International

Jocelyne ATIVE,
Associée.

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants

Jean-Marc ROUSSEAU,
Associé.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale pour l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAPMER, S.A.** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3. Justification de nos appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- L'annexe dans sa note 1.2 précise les modalités d'amortissement des immobilisations. Nous en avons apprécié la pertinence et vérifié leur correcte application, en particulier pour ce qui concerne les matériels navals ;
- La note 1.8 de l'annexe fait état des provisions pour risques et charges dotées à la clôture de l'exercice 2017. Nos travaux ont consisté à apprécier l'opportunité et l'évaluation desdites provisions, notamment pour celles afférentes aux dépenses de révisions périodiques des coques composant la flotte ;
- La note 1.3 de l'annexe mentionne les modalités d'évaluation des titres de participation : nous avons vérifié leur conformité aux règles comptables applicables en France ainsi que leur caractère raisonnable ;
- L'annexe dans sa note 1.4 précise les modalités d'évaluation des stocks enregistrés à l'actif du bilan. Nous avons analysé les méthodes retenues par la société et leur application à la clôture, pour évaluer les coûts d'entrée des biens en stocks ainsi que celles mises en œuvre concernant les dépréciations dotées, le cas échéant, afin de ramener leur valeur d'inventaire à leur valeur probable de réalisation ;
- Les covenants stipulés au contrat d'emprunt mentionnés en note 1.9 de l'annexe ont été respectés au 31/12/2017. La dette correspondante a été maintenue en Dette à long terme. Nous avons analysé et validé la position retenue par la société.

4. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde et à Lyon, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

BDO-HDM Audit
Membre de BDO International

Jocelyne ATIVE,
Associée.

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants

Jean-Marc ROUSSEAU,
Associé.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

➤ **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec les sociétés INDIAN OCEAN SHIPPING MANAGEMENT SERVICES, BELLE RIVE TUNA COMPANY, BELLE ISLE TUNA COMPANY, MORNE BLANC TUNA CIE, MORN SESELWA TUNA CIE et TUNA FISHING COMPANY

Nature et objet : engagement financier de « sponsor support » concédé par Sapmer, S.A. en faveur de The Mauritius Commercial Bank Ltd, concernant les sociétés Indian Ocean Shipping Management Services, Belle Rive Tuna Company, Belle Isle Tuna Company, Morne Blanc Tuna Cie, Morn Seselwa Tuna Cie et Tuna Fisihng Company, consistant à verser des avances de fonds à la banque en cas de non-paiement des sommes dues par ces sociétés.

Administrateurs intéressés : Messieurs Jacques de Chateaufieux et Adrien de Chomereau.

Date d'autorisation : Conseils d'administration du 20 octobre 2016 et du 28 mars 2017.

Modalités et application sur l'exercice : en exécution de cette convention, votre société s'est engagée à procéder aux avances de fonds, envers The Mauritius Commercial Bank Ltd, pour le compte des

sociétés précédemment énoncées en cas de non-respect de leurs engagements, dans les limites suivantes :

. IOSMS et BELLE RIVE TUNA COMPANY	1 200 000 USD
. IOSMS et BELLE ISLE TUNA COMPANY	1 200 000 USD
. TUNA FISHING COMPANY et MORNE BLANC TUNA Cie	sans limite prévue
. TUNA FISHING COMPANY et MORN SESELWA TUNA Cie	sans limite prévue

Motifs justifiant de leur intérêt pour la société : suite à la restructuration juridique correspondant au transfert des filiales de SAPMER HOLDING Pte, notamment SAPMER, S.A. et IOST COMPANY Ltd sous SAPMER INVESTISSEMENTS, S.A.S., les termes des contrats concernant les prêts bancaires octroyés aux filiales de IOST COMPANY Ltd ont été modifiés. Les garanties auparavant consenties par SAPMER HOLDING Pte ont été annulées et la société SAPMER, S.A. a été amenée à se porter garante des obligations des filiales de IOST COMPANY Ltd.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

➤ **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS

Première convention

Nature et objet : convention de licence non exclusive d'utilisation de la marque SAPMER concédée par votre société à la société S.P.S., et conclue pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2014, modifiée par avenant au 1^{er} juillet 2016.

Modalités d'application : à compter du 1^{er} juillet 2016, la redevance de marque est fixée à 3%, et porte sur le chiffre d'affaires hors taxes des produits valorisés ou semi-valorisés commercialisés sous un emballage clairement identifié, élaboré et conçu en rapport avec les marques concédées. En exécution de cette convention, votre société a facturé à la société Sapmer Premium Seaproducts une redevance hors taxes de 84 445 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Deuxième convention

Nature et objet : prestations commerciales et logistiques réalisées au profit de votre société par la société de droit mauricien S.P.S. La convention a été conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Modalités d'application : la convention prévoit, avec effet au 1^{er} janvier 2014 :

- pour les prestations commerciales, le versement, par votre société à la société S.P.S., d'une commission égale à 3 % du chiffre d'affaires réalisé par votre société avec des clients externes au groupe,
- pour les prestations logistiques, la facturation à votre société d'une prestation de services, calculée sur la base des coûts réels majorés d'une marge de 5 %.

En exécution de cette convention, figure dans les charges de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, une somme globale hors taxes de 560 524 euros.

Avec la société SAPMER HOLDING Pte

Nature et objet : convention de licence non exclusive d'utilisation de la marque SAPMER concédée par votre société à la société S.P.S., et conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Modalités d'application : la convention prévoit, avec effet au 1^{er} janvier 2014, le versement d'une redevance d'utilisation non exclusive de marque d'un montant forfaitaire annuel de 30 000 euros hors taxes. Cette convention n'a pas reçu d'application au titre de l'année 2017.

Avec la société INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES (IOSMS)

Nature et objet : mise à disposition par votre société d'équipages de marins au profit de la société IOSMS.

Modalités d'application sur l'exercice : le montant des prestations facturées par votre société à IOSMS ressort à 11 388 euros pour l'exercice 2017.

Avec la société AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

Nature et objet : emprunt long terme souscrit pour le financement du thonier BELOUVE.

Modalités d'application sur l'exercice : le contrat d'emprunt a été signé le 19 septembre 2012, pour un montant nominal de 13 000 000 euros. Le taux d'intérêt fixe annuel s'élève à 5,45 %. Le solde de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2017 s'établit à 10 446 304,55 euros et montant de la charge financière se rapportant à cet emprunt ressort à 587 861 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Avec la société JACCAR HOLDINGS

Nature et objet : facturation de prestations de services, de conseils et d'assistance envers votre société.

Modalités d'application sur l'exercice : cette convention a cessé de s'appliquer durant l'exercice 2017.

Avec la société SOPARMA, S.A.S.

Nature et objet : avance financière en compte courant consentie par votre société à la société SOPARMA, S.A.S., d'un montant de 6 530 000 euros.

Modalités d'application sur l'exercice : cette avance est rémunérée au taux Euribor 3 mois, majoré de 0,6 point. Le produit financier enregistré au titre de l'exercice 2017 ressort à 2 153 euros. Le solde de cette avance s'établit à 516 633 euros au 31 décembre 2017.

Fait à Sainte-Clotilde et à Lyon, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

BDO-HDM Audit
Membre de BDO International

Jocelyne ATIVE,
Associée.

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants

Jean-Marc ROUSSEAU,
Associé.

CHAPITRE 5

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2018



Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018

Les résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale concernent notamment les points suivants :

III. À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Comptes sociaux

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 lesquels font apparaître un bénéfice de **3 827 860.03 €**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts. »

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

Le Conseil propose d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à **3 827 860.03 €** de la façon suivante :

Report à nouveau	- 8 205 823,40 €
Affectation en RAN	3 827 860,03 €
Solde du report à nouveau après affectation	- 4 377 963,37 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

Prélèvements sur les primes de fusion

Le Conseil propose de prélever sur les primes de fusion les sommes nécessaires ; pour apurer les pertes antérieures, compléter la dotation à la réserve légale et procéder à la distribution des dividendes, comme suit :

Solde du report à nouveau après affectation du résultat	- 4 377 963,37 €
Primes de fusion	27 401 127,00 €
Prélèvement pour le RAN	4 377 963,37 €
Solde du report à nouveau après prélèvement	0,00 €
Prélèvement pour la réserve légale	1 960,00 €
Prélèvement pour la distribution de dividendes	2 099 158,80 €
Solde réserve légale après prélèvement	279 887,84 €
Solde prime de fusion après prélèvements	20 922 044,83 €

Dividendes :

Montant – Mise en paiement – régime fiscal du dividende

Le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,60 euro.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 12 septembre 2018.

Le paiement des dividendes sera effectué le 14 septembre 2018

Dividende et détention par la Société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués non éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2017	- €	- €	Sans objet
31/12/2016	- €	- €	Sans objet
31/12/2015	- €	- €	Sans objet

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Comptes consolidés

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 173 M€ et un bénéfice de 23 M€. »

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions règlementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées ; les intéressés ne prenant pas part au vote et leurs actions n'étant pas prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

IV. À TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux adhérents (salariés et dirigeants) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la société et des sociétés françaises ou étrangères (sous réserve, le cas échéant, de l'obtention des autorisations administratives requises localement) qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344.1 du Code du travail.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation,
5. Décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toute mesure et procéder à toutes formalités nécessaires

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Le Conseil D'Administration



NATURAL SEAFOOD
SINCE 1947



SAPMER 70 ans d'esprit pionnier - 14 novembre 2017

SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL SOCIAL DE 2 798 878, 40 €
DARSE DE PÊCHE - B.P. 2012 - 97823 LE PORT - LA RÉUNION
TÉLÉPHONE : +262 2 62 42 02 73
TÉLÉCOPIE : +262 2 62 42 03 85
350.434.494 RCS SAINT-DENIS

www.sapmer.com